

# LE TAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

MARS - AVRIL 2023

N°275-276

12€

**NOS VALEURS**  
CITOYENNETÉ  
FRATERNITÉ  
SOBRIÉTÉ

## MISSIONS LOCALES

En pole position pour  
l'emploi des jeunes

## BIEN VIEILLIR

Coup de neuf pour les  
résidences autonomie



# TRANSITION ÉCOLOGIQUE L'AFFAIRE DE TOUS



## INVITÉ DU MOIS

Christophe Béchu,  
ministre de la Transition  
écologique et de la  
Cohésion des territoires





Devenons l'énergie qui change tout.

# LA SOLIDARITÉ EST LA PLUS BELLE DES ENERGIES.

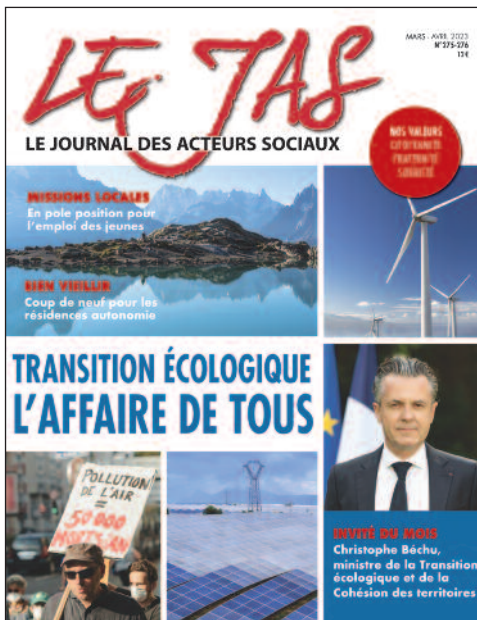
Être solidaire, c'est aussi lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi EDF met fin toute l'année aux coupures d'électricité en cas d'impayés de ses clients particuliers\*.



PHOTO: PASCAL BÉGIN / GETTY

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

\* EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant, en dehors de la période de trêve hivernale, la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA, sauf impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement.



**INVITÉ DU MOIS - Christophe Béchu** p.27



**DOSSIER - Transition écologique : l'affaire de tous** p.19



**DÉCRYPTAGE - Missions locales : en pole position pour l'emploi des jeunes** p.31

# SOMMAIRE

<b>5</b>	Édito	<b>40</b>	<b>ENFANCE/FAMILLE</b> Des lectures à signaler
<b>L'ESSENTIEL</b>		<b>42</b>	<b>BIEN VIEILLIR</b> Coup de neuf pour les résidences autonomie
<b>8</b>	Institutions	<b>LIBRES PROPOS</b>	
<b>12</b>	Société	<b>45</b>	Face au tsunami normatif : le pari du bon sens Habitat inclusif : quand l'inclusion exclut
<b>15</b>	Social sans frontières	<b>LE CAHIER DES RÉSEAUX</b>	
<b>DOSSIER</b>		<b>50</b>	<b>FNADEPAPE</b> « Entre nous, l'entraide c'est essentiel »
<b>19</b>	Transition écologique : l'affaire de tous	<b>52</b>	<b>PACTE CIVIQUE</b> Sobriété : quels enjeux pour les entreprises ?
<b>INVITÉ DU MOIS</b>		<b>54</b>	<b>ADMR</b> Retour sur la Journée nationale « Enfance et parentalité »
<b>27</b>	Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	<b>56</b>	<b>CENTRES SOCIAUX</b> La transition écologique <i>made in</i> centres sociaux
<b>DÉCRYPTAGE</b>		<b>SOCIAL EN ACTION</b>	
<b>31</b>	Missions locales : en pole position pour l'emploi des jeunes	<b>38</b>	<b>CITOYENNETÉ</b> Charte municipale à Villefranche-de-Rouergue

**LUNDI**  
**12 JUIN**  
**2023**

Palais du Luxembourg, Paris  
Salle Médicis  
9h30 - 17h

PRESENTIEL  
OU  
WEBINAIRE

**CONFÉRENCE NATIONALE**

# HABITAT INCLUSIF

*UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES  
UNE OPPORTUNITÉ POUR VOS TERRITOIRES*



L'habitat inclusif s'est depuis 2020 développé et structuré, porté par une volonté forte des pouvoirs publics. Il offre à la fois une réponse aux attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de vivre et de vieillir ailleurs qu'en établissements. Il contribue aussi à la cohésion sociale et aux dynamiques de développement des territoires.

Qu'est-ce qui fait la spécificité de ce mode d'habitat ? Pourquoi encourager son développement sur l'ensemble des territoires ? Quelles ressources mobiliser pour réussir un projet d'habitat inclusif ? Quels freins sont encore à dépasser ? Autant de questions auxquelles répondront des experts nationaux et des acteurs de terrain, afin d'illustrer très concrètement la faisabilité économique, opérationnelle et sociale de ces projets, dont les décideurs publics et associatifs locaux détiennent la clé.

**INTERVENANTS**

Grands témoins : Denis Piveteau & Jacques Wolfrom, *co auteurs du rapport « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous »*

Témoignages de porteurs de projets, d'élus locaux et nationaux, d'habitants et de chercheurs.

**INSCRIPTIONS  
& PROGRAMME**



Retrouvez le programme  
détaillé et inscrivez-vous  
sur le site de l'Odas  
[www.odas.net](http://www.odas.net)

Organisé par l'Odas,  
en collaboration avec la Caisse des Dépôts,  
et en partenariat La Banque Postale, la CNSA et  
le Journal des Acteurs Sociaux



## RÉDACTION

**Directeur éditorial :** Jean-Louis Sanchez,  
**Directrice déléguée :** Karine Senghor  
**Rédacteur en Chef :** Christophe Robert  
**Directeur artistique :** Ylli Demneri  
**Ont collaboré à ce numéro :** José-Marie Latour, Héléne Padieu, Eric Thuillez, Olivier Van Caemerbèke

### Conseil d'orientation :

**Thierry d'Aboville**, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

## ÉDITION

### Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez

### Directrice déléguée :

Karine Senghor

### ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

### ABONNEMENTS :

**Maria Lillo** (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 12 euros

### PUBLICITÉ :

**Défis Régie** - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,

SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346

Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246

Mensuel - Dépôt légal : avril 2023

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France

chez GDS



## ÉDITORIAL

# JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

## Les gadgets du dialogue républicain

**T**out a été déjà dit sur l'état lamentable du dialogue républicain dans notre pays à propos de la réforme des retraites. Mais bien d'autres initiatives révèlent l'ampleur du divorce entre la classe politique et les citoyens. Je pense bien sûr à ce référendum à Paris sur les trottinettes, lancé par Mme Hidalgo pour faire oublier que la métamorphose de la capitale se poursuit sans aucune consultation des publics intéressés.

Mais je pense aussi à la désagrégation de la légitimité parlementaire, due à la multiplication de conventions citoyennes sur des sujets aussi essentiels que la transformation écologique ou la fin de vie. Des démarches qui s'avèrent d'autant plus inappropriées que leurs conclusions sont totalement ignorées. Et pour ceux qui continueraient de penser que des délibérations extérieures peuvent éclairer la décision publique, je les renvoie à l'examen de la récente initiative du ministre de la Transition énergétique pour associer le peuple à la gouvernance. Organisée par Agnès Pannier-Runacher, cette concertation ouverte à tous les publics a eu lieu entre fin octobre 2022 et février 2023. On a comptabilisé plus de 30 000 contributions sur la plateforme en ligne, mais pour un bien piètre résultat : 900 propositions, plus contradictoires les unes que les autres. Car on y retrouve autant de positions pro- qu'anti-éolien, pro-nucléaire qu'anti-nucléaire, pro-photovoltaïque qu'anti-photovoltaïque...

L'analyse de toutes ces initiatives montre bien qu'il ne s'agit là que d'un subterfuge pour masquer la profonde crise démocratique que traverse notre pays. Il serait grand temps de l'admettre, ce qui est aujourd'hui fondamental pour vaincre cette crise, c'est de reconnaître que le retour au bon sens passe nécessairement par la revitalisation de la démocratie locale. C'est à ce niveau-là que les citoyens peuvent exprimer réellement leurs attentes. Pour cela, gageons que le nouvel âge de la décentralisation qui nous est promis par le président de la République soit principalement orienté vers le rétablissement de l'autonomie financière des collectivités locales, la disparition des organisations XXL, le rétablissement du principe de responsabilité aux lieux et places du principe de précaution. C'est la voie à suivre, et tout particulièrement pour tous les grands enjeux d'avenir, comme le montre très clairement l'investigation que nous avons menée sur la transition écologique dans ce numéro du *Journal des Acteurs Sociaux*.

# LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

[www.lejas.com](http://www.lejas.com)



## LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- promouvoir une vision de l'action publique fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité ;
- diffuser des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs des secteurs éducatif, social et sociétal ;
- valoriser tout ce qui peut contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage de l'action publique au développement social et durable.

Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au JAS !

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au *Journal des Acteurs Sociaux* **75 euros TTC** (50 euros TTC pour les particuliers)

Je règle par :  Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux*  Virement bancaire à réception de facture

### ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Email : .....

Téléphone : .....

### ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Email : .....

Téléphone : .....

# L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

---



p.8

---

INSTITUTIONS

p.11

---

SOCIÉTÉ



p.15

---

SANS FRONTIÈRES



## INSERM

### La Cour des comptes dresse un bilan sévère

Un manque de positionnement stratégique, c'est ce que la Cour des comptes pointe principalement dans un rapport publié le 23 janvier sur l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Alors que le monde de la recherche s'est fortement élargi, avec de plus en plus d'intervenants y compris dans les programmes internationaux, l'Inserm n'a jamais su s'imposer comme chef de file de la recherche en santé. Il est vrai que son périmètre de compétence est flou et certaines de ses recherches font doublon avec d'autres organismes comme le CNRS. Ce qui ressort des chiffres des ressources humaines, où les profils de chercheurs ayant une formation médicale n'ont cessé de chuter depuis les années 1980 (30% des effectifs, contre 6,5% en 2020). Parmi les pistes proposées par la Cour, la fusion entre l'Inserm et la branche des sciences biologiques du CNRS, qui permettrait d'optimiser les stratégies de recherche. Un dossier que ne manquera pas de traiter le nouveau directeur général de l'Institut, le Pr. Didier Samuel, nommé le 1<sup>er</sup> février.

## PROTECTION DE L'ENFANCE

### La suspension de l'autorité parentale facilitée

Une proposition de loi visant à suspendre de plein droit l'autorité parentale d'un parent accusé de faits graves dès le début de l'instruction judiciaire a été adoptée à l'unanimité le 9 février dernier par l'Assemblée nationale. Si certaines critiques, en particulier concernant la violation de la présomption d'innocence, ont été émises, c'est l'aspect pragmatique de cette loi qui a fait pencher la balance. En effet, les situations de dénonciation calomnieuse (notamment dans le cadre de séparations conflictuelles des parents) sont marginales en regard des situations de maltraitance avérée, et les députés se sont rangés derrière le principe du moindre mal : protéger un maximum d'enfants de la mainmise d'un parent toxique, au prix d'un éventuel saccage d'une relation saine. L'occasion pour la Chambre d'exprimer également son inquiétude face au trop grand nombre de classements sans suite du Parquet, dans un contexte où les violences intrafamiliales tendent à s'accroître.

## DÉCENTRALISATION

### Vers un 3<sup>e</sup> acte ?

Accusé comme ses prédécesseurs d'un excès de jacobinisme, le Président de la République Emmanuel Macron avait promis au début de son deuxième mandat d'ouvrir la réflexion à un « 3<sup>e</sup> acte » de la décentralisation. En effet, depuis le premier acte en 1984, l'État n'a eu de cesse de limiter les pouvoirs locaux, en asphyxiant leur autonomie financière ou en brisant leurs périmètres géographiques. Aujourd'hui, il s'agit de redéfinir la distribution des compétences, en s'appuyant sur une large concertation avec les collectivités territoriales. Le ministre de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu est en première ligne, avec un premier chantier sur les politiques du logement, ouvert le 14 février dernier. Et en ce qui concerne le découpage territorial, là aussi toutes les options sont à l'étude, y compris la remise en cause de la création des nouvelles régions en 2015.

## ADOPTION

### Irrégularités graves dans l'adoption internationale



Le 6 février dernier est paru un rapport intitulé « Étude historique sur les pratiques illicites de l'adoption internationale en France », par deux chercheurs en histoire de l'université d'Angers, Fabio Macedo et Yves Denéchère. Ayant été missionnés pour cette étude en 2021 par le ministère des Affaires étrangères, ils ont eu accès à un fonds d'archives diplomatiques de 9 600 pages pour nourrir leur recherche. Et les détails sont consternants : de la monétisation des abandons d'enfants à la falsification de documents, en passant par la corruption des intermédiaires, l'adoption internationale ressemble parfois plus à un trafic d'êtres humains qu'à une action humanitaire. S'il est difficile pour les auteurs d'estimer la part d'adoptions illicites parmi les quelque 120 000 Français adoptés à l'étranger depuis le début des années 1970, ce rapport montre à tout le moins que de nombreux intermédiaires, associations, diplomates... avaient tenté sans succès de lancer des alertes sur ces pratiques.



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## La précarité étudiante s'étale au grand jour



© Pixabay

Il n'est plus rare de voir des queues d'étudiants aux Restos du cœur ou chez le libraire *Gibert* pour vendre des livres. Ce phénomène est dû en partie à une précarisation croissante de la société, mais aussi à l'élargissement de la population étudiante

(aujourd'hui près de 3 millions) avec des publics moins protégés par leurs familles. Le 14 février dernier, lors de la première conférence territoriale de la vie étudiante en Ile-de-France, a été acté le report du dossier sur la revalorisation des bourses. Entre dépenses alimentaires inabordables (une proposition de loi généralisant les menus à 1 euro du Crous vient d'être retoquée), pénurie de logements (le plan de 2018 prévoyait la construction de 60 000 logements étudiants, mais seuls 36 000 ont effectivement été créés), difficultés d'accès aux soins ou de suivi psychologique, les étudiants en très forte demande sociale sont de plus en plus nombreux. Il est donc urgent, non seulement de traiter ces questions, mais d'en faire une priorité, car l'avenir de notre pays dépend de sa jeunesse.

## AIRBNB

## Une réglementation de plus en plus rationnelle



© Pixabay

Une nouvelle levée de glaives s'annonce contre les plateformes de locations de meublés saisonniers (type Airbnb), avec une proposition de loi déposée le 9 février par le député PS Inaki Echaniz. Le motif en est un encadrement plus strict de ces dispositifs : enregistrement obligatoire des logements concernés, plafonnement du nombre de jours de location abaissé à 60, et surtout modification de la fiscalité.

En effet, les locations meublées peuvent bénéficier d'abattements jusqu'à 71% des montants perçus. Un projet qui aurait le mérite de limiter cette activité pour libérer le parc locatif dans les villes en tension, tout en maintenant la manne fiscale. Les promoteurs voudraient inscrire ce débat dans les travaux des nouvelles « semaines transpartisanes » instaurées depuis janvier à l'Assemblée nationale, afin de construire des projets plus consensuels.

## TRAVAIL

## La semaine de 4 jours démarre dans la fonction publique



© Pixabay

Déjà mise à l'essai dans plusieurs entreprises privées, la semaine de 35 heures sur 4 jours est dorénavant proposée, à titre expérimental, à des agents du service public de l'Urssaf Picardie. La mise en place s'est faite sur plusieurs mois, tout d'abord en questionnant

les fonctionnaires sur leur intérêt pour cette formule, puis en négociant les modalités avec les syndicats. Si les 300 salariés de l'Urssaf n'ont pour le moment que timidement rejoint l'expérimentation, c'est plutôt du côté qualitatif qu'il faudra en faire l'évaluation, afin de vérifier si ce type d'organisation peut apporter une réelle plus-value en termes de qualité de service fourni, à l'heure où le gouvernement souhaite convaincre les Français de travailler plus longtemps.

## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

## Bientôt 800 000 élèves concernés ?



Expérimenté timidement depuis plusieurs années, le service national universel (SNU) semble prendre aujourd'hui une nouvelle direction : les 800 000 élèves de seconde (l'année où il n'y a pas d'examen) partiront deux semaines sur le temps scolaire pour des

séjours échelonnés d'octobre à juin selon les lycées. Cette mission, chère au président de la République, et menée actuellement par Sarah El Haïri, va bénéficier prochainement du soutien d'une déléguée générale au SNU, la préfète Corinne Orzechowski. Celle-ci s'attachera à trouver des solutions à une multitude de problèmes comme le rattrapage des cours, l'encadrement, le logement... Il faut savoir que jusqu'à présent les 30 000 jeunes concernés par le SNU étaient hébergés dans des lycées, ce qui ne sera guère possible en période scolaire. Enfin, le plus dur restera à faire : démontrer l'utilité du SNU alors que jusqu'à présent il n'a guère convaincu. Sur 50 000 volontaires espérés, seuls 32 000 ont répondu à l'appel.

## REPRÉSENTATION POLITIQUE

### Le retour des « professionnels »

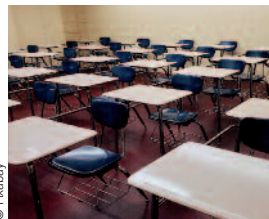


Dans une publication du 2 février dernier intitulée « *La fin du renouvellement ?* », trois chercheurs de l'Institut des politiques publiques (IPP) ont analysé le profil sociologique des députés élus à l'Assemblée nationale. En effet en 2017, avec la première

élection d'Emmanuel Macron et le souci du mouvement La République En Marche de s'ouvrir largement à la société civile, le nombre de députés sans expérience politique avait explosé (160 députés, soit 28 % de l'Assemblée). Mais depuis lors, les chercheurs observent le retour en force des « professionnels » de la politique, puisque même au sein du mouvement Renaissance (nouveau nom de LREM) on est passé de 44 % à 9 % de « novices ». Les auteurs du rapport rappellent qu'en 2017 ce choix était dû en partie au discrédit de la classe politique à la suite de plusieurs affaires sensibles, mais dorénavant c'est à nouveau l'emprise des appareils qui se renforce.

## VILLE DE PARIS

### De plus en plus de fermetures de classes



© Pixabay

Les effets de la baisse démographique à Paris, qui ne cesse de s'accroître depuis quelques années, portent aujourd'hui sur les écoles. Ainsi le ministre de l'Éducation nationale a annoncé récemment la suppression de 155 postes d'enseignants en primaire, et de 182

dans le secondaire, ce qui pourrait occasionner la fermeture de 3 % des classes. Si les syndicats enseignants et les associations de parents d'élèves se tiennent par la main pour essayer de stopper cette baisse, le ministère rétorque que Paris est jusqu'à présent une académie privilégiée, avec un effectif de 19,9 enfants par classe de primaire en moyenne, contre 21,7 à l'échelle nationale. En attendant, les opposants ne décolèrent pas, estimant qu'il faudrait plutôt niveler par le haut le taux d'encadrement du système scolaire public français, qui reste l'un des moins performants d'Europe.

## CARTON VERT



© DR

À **Driss Ghali**, écrivain, auteur du livre *Une contre-histoire de la colonisation française*, ed. Jean-Cyrille Godefroy, qui bat en brèche les idées reçues sur la colonisation, en rompant avec la bonne conscience repentante des uns et la mauvaise foi accusatrice des autres.



© DR

À **Pap Ndiaye**, ministre de l'Éducation nationale, pour avoir rétabli par circulaire l'exercice de la dictée quotidienne dans les classes de CM1 et CM2 de nos écoles, alors que depuis plusieurs années l'orthographe et l'écriture, et donc notre langue, étaient délaissées dans notre pays.



© DR

À **Anne Sinclair**, journaliste, qui dans une remarquable tribune publiée dans *Le Monde* du 31 mars 2023 exprime son indignation face aux décisions de Benyamin Netanyahu concernant le contrôle du pouvoir judiciaire en Israël.

## CARTON ROUGE



© DR

À **Marlène Schiappa**, secrétaire d'État à l'Économie sociale et solidaire, pour sa gestion opaque et contestée du fonds Marianne, créé pour lutter contre la radicalisation en ligne, après l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty en octobre 2010.



© DR

À **Charles Michel**, président du Conseil européen, fortement critiqué pour ses recours fréquents aux jets privés et pour ses autres frais professionnels. Pour 2024, ils s'élèveront à 2,6 millions d'euros, en hausse de 27 % par rapport à 2023.



© DR

À **Juan Branco**, avocat pamphlétaire, qui dans le dernier opus de sa trilogie insurrectionnelle « *Libération* » propose de se servir des engins agricoles pour mettre en déroute les forces de l'ordre. Un appel à la violence de plus en plus radical.

## BIODIVERSITÉ

### Disparition des insectes : la pire des catastrophes



Chacun a pu le constater depuis plusieurs années, les pare-brises de nos véhicules ne sont plus constellés de traces d'insectes. Mais aujourd'hui la situation est mieux cernée. - 80 % ! ce chiffre faramineux indique la baisse du volume d'insectes en Europe depuis le début des

années 1990. C'est ce qui ressort de plusieurs études sur le sujet et d'un livre récent du biologiste et écologue Dave Goulson, professeur à l'Université du Sussex, *Terre silencieuse, empêcher l'extinction des insectes*. Ce désastre souterrain, bien moins visible que les spectaculaires désordres climatiques (tsunamis, tremblements de terre, incendies majeurs...) n'est pas moins létal pour la vie que ceux-ci, puisque les insectes sont à l'origine de la chaîne alimentaire, nourrissant oiseaux, poissons, amphibiens, reptiles etc., mais concourant aussi à la pollinisation d'une majorité de plantes à fleurs. Or, les spécialistes de la biodiversité le clament aujourd'hui : les tentatives de résilience humaine en matière de désordres planétaires font la part belle aux mouvements tectoniques, délaissant bien trop le thème de la chaîne du vivant, ce qui se constate, par exemple, avec l'indigence des mesures réformant l'usage des pesticides, premiers assassins du monde entomique.

## FONTE DES GLACES

### L'Antarctique n'échappe plus au réchauffement

Selon les dernières observations faites par l'organisme américain National Snow and Ice Data Center (NSIDC), qui exploite les données satellites de la Nasa, le rétrécissement de la banquise antarctique a fait un bond spectaculaire cette année (avec 1,91 million de km<sup>2</sup> enregistrés le 13 février dernier, soit le niveau le plus bas depuis les premiers relevés satellites en 1979). Or les effets de cette fonte pourraient encore davantage aggraver la situation, car c'est la banquise qui, avec des températures très froides, limitait l'action de l'eau sur la calotte glacière, et donc en quelque sorte s'auto-protégeait. D'ailleurs les scientifiques s'inquiètent de l'érosion des glaciers de l'ouest antarctique, qui, s'ils s'effondraient, causeraient une élévation du niveau des mers de 65 cm.

## EXODE URBAIN

### Entre mythes et réalité

Depuis les confinements dus au Covid-19, on a beaucoup parlé d'un mouvement d'exode urbain, basé sur le désir de fuir des villes enfermantes et favorisé par le développement du télétravail. C'est pour mesurer de façon objective ce phénomène, qu'une vaste enquête pilotée par la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (Popsu) a été menée depuis deux ans. Or, l'analyse des déménagements indique une tendance majoritaire à rester sur le même type de territoire (grande ville, ville moyenne, petite ville), même si ces chiffres sont en légère baisse en faveur de territoires plus ruraux. Les auteurs précisent que, si la crise sanitaire a sans doute accéléré un mouvement de ruralisation, celui-ci préexistait déjà avant. Enfin, les profils des néo-ruraux sont beaucoup plus variés que les seuls cadres supérieurs en télétravail, avec en particulier plus de retraités et de personnes précaires. Les grandes agglomérations sont donc encore loin de la désertification...

## POLLUTION PLASTIQUE

### Toujours rien à l'horizon



Alors qu'un traité contre la pollution plastique a été ratifié au niveau européen il y a bientôt un an, la France semble confrontée à des difficultés dans sa mise en œuvre. C'est le cas en ce qui concerne

l'interdiction du polystyrène dans les emballages alimentaires. En effet le projet adopté à l'automne dernier par l'Assemblée nationale supprimait la mention spécifique du polystyrène pour ne viser que « *les emballages en plastique à usage unique non recyclables* ». Or, en théorie, le polystyrène est recyclable, mais seuls 2 % sont effectivement recyclés. En revanche, il constitue plus de 30 % des déchets plastiques que l'on retrouve dans la nature. L'hypocrisie, selon certains défenseurs de l'environnement, d'un gouvernement qui, d'un côté annonce vouloir lutter contre la pollution, et d'un autre côté, ne pas sacrifier la production dépendante de ce produit plastique, en particulier les 15 milliards de pots de yaourts produits chaque année.

## DÉPRESSION

### Hausse de 80 % chez les jeunes



© Pixabay

Un bulletin publié le 14 février par Santé publique France revient sur les effets des dernières années sur la santé mentale des Français, et en particulier des 18-24 ans. En effet, si globalement 13,3 % des Français de 18 à 75 ans ont connu au moins un épisode dépressif en 2021, représentant une augmentation d'un tiers depuis

2017, les jeunes ont été les premiers impactés avec une hausse de 80 % des cas durant ces quatre années. Le phénomène toucherait aujourd'hui presque 21 % des jeunes, avec une surreprésentation des femmes (26,5 %) par rapport aux hommes (15,2 %). Les données, obtenues par enquête auprès de 24 514 personnes, surprennent même les auteurs : « *On s'attendait à une hausse, mais pas à un tel niveau* », indique Christophe Léon, l'un des auteurs. Ces constats corroborent ceux de plusieurs autres études, nationales mais aussi étrangères. Un trouble croissant qui peut avoir un impact considérable sur la résilience et donc l'avenir de nos sociétés.

## CONVENTION CITOYENNE

### Le difficile débat sur l'aide à mourir



© Pixabay

En décembre dernier a été lancée au sein du Conseil économique social et environnemental (Cese) une convention citoyenne sur la fin de vie, regroupant pour quatre mois 185 citoyens tirés au sort afin de discuter sur ce sujet « *qui revêt à la fois de l'intime et du collectif* » (présentation du Cese). Lors de la séance du 17 au 19 février, les participants

ont voté sur un certain nombre de questions. Parmi elles, l'aide à mourir (euthanasie ou suicide assisté) pour laquelle 75% des participants souhaiteraient que le cadre légal actuel soit assoupli. S'ils sont plus partagés sur les conditions de contrôle de cette aide (état médical de la personne, état psychologique, modalités du geste légal...), cette importante majorité souligne déjà l'inadéquation de nos réponses juridiques à ce sujet de société. On attend donc avec impatience les conclusions finales, qui devraient paraître fin avril et qui nourriront certainement les débats parlementaires en vue d'une éventuelle loi d'ici la fin 2023.

## MIXITÉ SOCIALE

### La réforme d'Affelnet porte ses fruits à Paris

Créée en 2008 afin de réguler l'entrée des élèves de collège dans les lycées, la plateforme Affelnet affichait ouvertement une finalité de ségrégation positive, afin de permettre aux moins favorisés d'accéder à des établissements mieux cotés. À Paris, les résultats étaient loin d'être satisfaisants, car on parlait d'un système par secteur de proximité très clivant (certains quartiers étant considérés comme socialement déshérités, d'autres comme privilégiés). Malgré une surcote donnée aux élèves boursiers, les indices de ségrégation sociale et scolaire restaient forts. L'algorithme d'Affelnet a donc été modifié à la rentrée 2021 pour la Ville de Paris afin d'augmenter le brassage des niveaux sociaux et des niveaux scolaires. Le rectorat, avec une analyse publiée le 8 février par des chercheurs de l'école d'économie de Paris, se félicite des résultats de cette politique, indiquant en particulier une baisse de la ségrégation sociale qui est dorénavant inférieure de 26 % à la moyenne nationale.

## PETITE ENFANCE

### Les effets dévastateurs du numérique mieux connus

À la demande de la Fondation pour l'enfance, l'Ifop a récemment publié le premier baromètre sur l'impact des usages du numérique sur les enfants. Basée sur une enquête de perception auprès de 403 médecins généralistes et pédiatres et de 603 parents d'enfants de 0 à 6 ans, cette étude montre le lien important fait par les personnes interrogées entre le temps d'exposition à des écrans (et en particulier à des contenus inappropriés) et des troubles comportementaux chez les jeunes enfants : irritabilité et troubles du sommeil, mais aussi problèmes de sociabilité, surpoids, troubles du langage... Pourtant le sujet est épineux, car il va au-delà des certitudes de comptoir. En effet, peu d'études scientifiques à l'heure actuelle permettent d'accuser le numérique de compromettre les performances cognitives des tout petits. Et l'étude indique également les effets néfastes d'une sur-utilisation des supports numériques par les parents dans la construction des liens parents-enfants.

## DEVOIR DE MÉMOIRE

# Oradour-sur-Glane menacé



© Pixabay

Le 10 juin 1944 est perpétré l'un des crimes de guerre les plus marquants sur le territoire français : les SS procèdent au massacre de tous les habitants d'un village de Haute-Vienne, Oradour-sur-Glane. Au total, 453 femmes et enfants y périssent, brûlés vifs dans l'église du village, et 190 hommes exécutés par balles. Puis le reste des maisons sont brûlées. Une trentaine d'habitants seulement en réchapperont, six personnes parmi la population enfermée et les autres absents ce jour-là. Dès 1945, le gouvernement de la France libérée décide de classer le site, qui sera entretenu mais jamais reconstruit, afin d'entretenir la mémoire. Aujourd'hui, avec la disparition du dernier témoin de 97 ans (18 ans au moment du massacre), qui s'est éteint le 10 février dernier, le débat sur l'entretien des ruines du village est relancé. Une question difficile où s'entremêlent coûts (environ 300 000 euros par an), critères techniques et sens. Alors que, depuis 1944, l'histoire a malheureusement vu tant d'autres massacres de civils, et encore aujourd'hui en Ukraine, n'est-ce pas justement le sens qui rend indispensable cet effort collectif de mémoire ?

Une trentaine d'habitants seulement en réchapperont, six personnes parmi la population enfermée et les autres absents ce jour-là. Dès 1945, le gouvernement de la France libérée décide de classer le site, qui sera entretenu mais jamais reconstruit, afin d'entretenir la mémoire. Aujourd'hui, avec la disparition du dernier témoin de 97 ans (18 ans au moment du massacre), qui s'est éteint le 10 février dernier, le débat sur l'entretien des ruines du village est relancé. Une question difficile où s'entremêlent coûts (environ 300 000 euros par an), critères techniques et sens. Alors que, depuis 1944, l'histoire a malheureusement vu tant d'autres massacres de civils, et encore aujourd'hui en Ukraine, n'est-ce pas justement le sens qui rend indispensable cet effort collectif de mémoire ?

## VOITURES ÉLECTRIQUES

# Une production boostée par l'horizon 2035



© Pixabay

Malgré les menaces qui pèsent, sous la pression des lobbies, sur le maintien de cette disposition phare de l'Europe verte, 2035 est toujours l'échéance après laquelle on ne pourra plus acheter de véhicule à essence. Et les constructeurs accélèrent chaque jour davantage leur adaptation à cet objectif. Concrètement, si les véhicules à essence continuent aujourd'hui à dominer le marché euro-

péen, avec 36,4% des ventes neuves, ils poursuivent leur baisse en faveur des voitures électriques et hybrides. En 2022, les voitures uniquement électriques ont représenté 12,1 % des immatriculations européennes, contre 9 % en 2021, et 1,9 % en 2019 selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles (Acea), qui regroupe 14 des plus importants groupes du secteur. Et les véhicules hybrides rechargeables (9,4% des immatriculations en 2022) et non rechargeables ou auto-rechargeables (22,6%) continuent leur progression mais essentiellement en usage urbain.

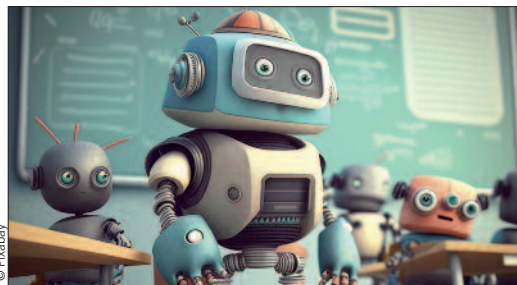
## ENTRAIDE CITOYENNE

# L'innovation à tout prix

À Montpellier, à l'initiative d'un collectif appelé « Territoires à vivres », regroupant entre autres des associations comme ATD Quart-Monde et le Secours catholique, mais aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire, une expérimentation de solidarité alimentaire a été mise en place en début d'année. Le principe, une cotisation de chacun de ses membres à hauteur de ses propres moyens, qui lui donne droit à une carte alimentaire d'un montant fixe (100 euros). Une nouvelle manière pour les ménages plus favorisés de faire un geste en faveur des moins favorisés. Mais aussi l'occasion de se retrouver et de débattre ensemble de ce nouveau modèle de solidarité. Il reste à évaluer la performance de cette expérimentation, dont la finalité reste encore imprécise.

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

# Prise à son propre piège...



© Pixabay

Les programmes d'intelligence artificielle naissent et se développent rapidement, mais pas toujours de façon totalement maîtrisée. Il arrive, en effet, que les promoteurs eux-mêmes du programme ne soient pas en mesure d'identifier ce qui vient de la machine et ce qui vient de l'humain... C'est l'expérience faite par la start-up américaine, OpenAI, qui propose une application ChatGPT susceptible de répondre à de nombreuses questions. Une aubaine pour des tricheurs, qui peuvent ainsi produire à faible investissement intellectuel un résultat tout à fait convaincant. C'est pourquoi OpenAI a tenté de développer un autre logiciel, censé détecter la source. Mais celui-ci ne repère que 26% des textes écrits par la machine, et attribue 9% des productions humaines à celle-ci. Encore bien des ajustements à trouver, afin de ne pas se laisser abuser par nos propres créations !

## DES CHIFFRES ET DU SENS

### MILLE MILLIARDS DE DOLLARS

C'est le montant des subventions publiques aux ménages et aux entreprises pour les énergies fossiles dans le monde l'an passé, selon l'Agence internationale de l'énergie (IEA). Avec la guerre en Ukraine et la flambée des prix des hydrocarbures, ces aides ont doublé par rapport à 2021. Un bien pour les ménages, mais un fléau pour la planète.

### 49 EUROS

C'est le prix que paieront dorénavant les Allemands pour voyager pendant un mois dans les transports en commun du pays, quels que soit les trajets (sauf dans les trains express et longue distance). État fédéral et Länder se partageront équitablement l'effort en dégageant 1,5 milliard d'euros chacun par an pour financer les sociétés de transport.

### 4 JOURS DE TRAVAIL PAR SEMAINE

C'est la perspective qui se profile pour les salariés britanniques, à la suite d'une expérimentation : 61 entreprises ont testé la démarche (4 jours, 34 heures, même salaire) et 56 d'entre elles ont choisi de continuer en raison des résultats très positifs.

### 26%

C'est la proportion des comptes Twitter français qui abordent les questions climatiques de façon climatocseptiques.

### 34,8%

C'est la progression du nombre de défaillances d'entreprises en Ile-de-France entre 2021 et 2022. Un

chiffre qui montre la régression de l'attractivité de la métropole et de sa proximité.

### 25%

C'est le quota d'emplois qui vont être supprimés à la Mutualité française. Il s'agit de parvenir à un redressement économique car depuis plusieurs années ce secteur est en pleine mutation, avec une diminution considérable du nombre de mutuelles au profit de regroupements.

### 171 000 MILLIARDS

de particules de plastique à la surface des océans : c'est déjà un chiffre terrifiant, et qui devrait tripler d'ici à 2040. Quand osera-t-on restaurer autoritairement l'usage des paniers pour faire nos courses ?

### 82%

C'est le pourcentage des travailleurs interrogés aux États-Unis qui préféreraient avoir une semaine de vacances en plus plutôt que de bénéficier d'une augmentation de salaire annuelle de 2 000 dollars.

### 70 DOLLARS

C'est dorénavant le prix du baril de pétrole, soit une baisse de plus de 50% en six mois. Et pourtant à la pompe les prix ne baissent pas pour permettre aux profits d'augmenter.

### 25% D'INFLATION

C'est l'inflation sur 18 mois des prix de l'alimentation en France. Une catastrophe pour les consommateurs, mais aussi pour les producteurs qui n'en tirent guère profit et vendent moins.



© DR

## TURQUIE

### DES DÉSORDRES CLIMATIQUES À L'ORIGINE DE LA DISPARITION DES HITTITES

À l'heure où l'humanité s'angoisse de son avenir sur une planète en proie à d'importantes modifications climatiques, les historiens analysent les raisons de la disparition de civilisations entières dans le passé. C'est le cas de l'empire Hittite (Turquie), dont la chute brutale fait l'objet d'une étude récente dans la revue *Nature*. Cette civilisation avancée avait dominé pendant cinq siècles toute cette région du monde, en rivalité avec l'Égypte pharaonique. En quelques décennies, à la fin de l'âge de bronze (XIII<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles avant J.-C.) cet empire puissant implose. Or les chercheurs ont multiplié les découvertes de signes indiquant une sécheresse récurrente pendant 150 ans, qui aurait abouti à des désordres sociaux, famines, migrations, raids, et favorisant *in fine* les guerres avec les puissances étrangères, documentés par les écrits que l'on a de cette civilisation.

## AUSTRALIE

### LE RETOUR DE LA PROHIBITION POUR LES ABORIGÈNES

La consommation d'alcool est un problème endémique dans les communautés aborigènes d'Australie, et la vente en a longtemps été contrôlée. En juillet dernier, accusé de pratiquer une politique basée sur la race, le gouvernement de Canberra a supprimé cette interdiction, mais les conséquences se sont immédiatement manifestées. En effet, les actes de délinquance et d'incivilités ont explosé dans la région centre d'Alice Springs, aussi appelée « *le cœur rouge* » du pays. Ce qui a incité le gouvernement, dans l'urgence, à instaurer à nouveau une interdiction de consommation d'alcool pour cette population. Des débats doivent avoir lieu avec les représentants de ces communautés pour trouver une solution pour contrôler ce problème... et peut-être, aller plus loin que la simple consommation d'alcool, car celle-ci peut masquer un autre problème plus profond : l'échec des politiques d'intégration.



© Pixabay

## EUROPE

### COUP DE GRÂCE POUR LA QUALITÉ DE L'INFORMATION



Lorsque les pouvoirs publics abandonnent les médias c'est la qualité de l'information et de la citoyenneté qui se trouve en péril. C'est ce qui se passe actuellement pour la chaîne européenne *Euronews*. Créée en 1993 avec le projet original de réunir des journalistes d'une trentaine de nationalités afin de croiser leurs regards sur l'actualité mondiale, elle avait le

mérite de prôner une information sérieuse et construite. Mais l'investigation a un prix important, et la chaîne dépendait de subsides européens qui n'ont eu de cesse de baisser (42 millions d'euros en 2013, 20 millions cette année, et 12 millions à l'horizon 2024). Aujourd'hui, *Euronews* est contrainte de licencier près de la moitié de ses collaborateurs, et plus grave encore d'éparpiller des autres, chacun rentrant dans son propre pays, abandonnant ainsi sa philosophie de base. Un drame, non seulement pour l'entreprise mais pour l'ensemble des citoyens européens, comme l'exprime Marie Jamet, représentante du personnel : « *Nous avons fait vivre une forme de mini Parlement européen, nous tombons dans l'Europe des nations désunies telle que la souhaitent certains extrémistes* ».

## AFGHANISTAN

### QUE PEUT FAIRE L'ONU SANS LES FEMMES ?

Depuis le retour au pouvoir du régime taliban en août 2021, les décrets limitant à nouveau les droits des femmes se multiplient. Ainsi, en décembre 2022 les Afghanes se sont vues interdites de travailler pour les quelque 1260 ONG oeuvrant dans leur pays. Les Nations unies avaient été épargnées, mais une nouvelle interdiction édictée début avril 2023 leur empêche dorénavant de travailler également avec cet organisme, qui fait travailler 3 900 personnes dans le pays dont 600 femmes. Une nouvelle catastrophe pour les droits des femmes, mais aussi une catastrophe humanitaire, dans ce pays où plus de la moitié des habitants sont totalement dépendants des aides internationales en matière alimentaire et de soins, et où seules des femmes peuvent distribuer ces aides aux autres femmes. Ce qui fait dire à Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU, qu'il s'agit d'une tendance à « *saper les capacités des organisations humanitaires* ».



## IRAK : LES RESSORTS DE LA RÉSILIENCE

Il y a 20 ans, en mars 2003, les États-Unis déclenchaient une opération militaire en Irak en évoquant faussement l'existence d'armes chimiques. Dans une interview dédiée à cet anniversaire, *Le Monde* du 19 mars convie la chercheuse en politologie Loulouwa Al-Rachid à tirer les enseignements de cet événement. Selon elle, au-delà du renversement de Saddam Hussein, toutes les structures de sécurité et de régulation ont été mises à mal, occasionnant des années de guerre civile et de chaos, et in fine la mise en place d'un « régime sans tête » composé d'une coalition des principales mouvances religieuses. Mais Loulouwa Al-Rachid expose aussi l'espoir d'une issue favorable, en parlant des grandes capacités de résilience du peuple irakien, capable selon elle de se reconstruire lui-même, malgré une corruption endémique, une économie principalement improductive, le péril démographique...

## ESPAGNE

### L'IDENTITÉ DE GENRE JURIDIQUEMENT SIMPLIFIÉE



Le 16 février dernier était votée au Parlement espagnol une « loi d'égalité réelle et effective des personnes transgenre » qui permet aux personnes concernées de faire modifier l'inscription de leur genre par une simple déclaration au registre civil (avec une confirmation après trois

mois). Cette démarche est réversible, et une personne hésitante peut faire le chemin inverse selon la même procédure. Mais à la troisième modification elle sera soumise à une autorisation judiciaire afin de limiter les dérives possibles. Cette avancée législative fait écho à l'acceptation progressive de la transidentité dans nos sociétés occidentales. Rappelons que l'OMS ne l'a retirée qu'en 2019 de la liste des pathologies mentales. Une décision qui ne s'est pas prise sans d'âpres débats, principalement autour de la place de chaque sexe dans la société, d'aucuns voyant dans les repères ainsi estompés entre les sexes une menace pour la discrimination positive envers les femmes.

## ALLEMAGNE

### L'IMMIGRATION, UNE FORCE D'INNOVATION



Les années Merkel ont été marquées entre autres par une importante politique d'ouverture à l'immigration. Au-delà de l'aspect humanitaire, il s'agit surtout d'un virage justifié par un pays en proie à une baisse constante de

natalité, alors que l'activité économique y est une des plus dynamiques d'Europe. Avec un accès simplifié au logement, aux études, voire à la nationalité (depuis la réforme de la nationalité de 2000), ce pays est devenu en deux décennies l'un des plus attractifs, en particulier pour une population jeune, ouverte, désireuse d'entreprendre. Et les fruits commencent à se voir avec, en 2019, un quart des créations d'entreprises faites par des personnes d'origine étrangère, à l'instar de la start-up BioNTech, créée par deux Turcs et qui s'est rendue mondialement célèbre avec le développement d'un vaccin contre le Covid 19. Un dynamisme qui commence également à modifier le regard défiant ou xénophobe des Allemands sur les immigrés.

## ROYAUME-UNI : APRÈS LE « BREXIT », LE « BREGRET »...



Récemment, le Fonds monétaire international (FMI) publiait ses prévisions pour l'année 2023. Or parmi les économies dominantes dans le monde, seul le Royaume-Uni restera en récession alors que les autres pays retrouvent tous leur forme d'avant le Covid 19. Les raisons sont bien connues : avec le Brexit, le rétablissement des contrôles douaniers a provoqué une baisse de 15 % du commerce britannique, les investissements ont été ralentis, la pénurie de main-d'œuvre s'est aggravée, et enfin l'inflation a considérablement augmenté, plongeant le pays dans un état d'inquiétude qui se traduit dans la multiplication de manifestations. Les derniers sondages effectués auprès de la population indiquent ainsi que 57 % des Britanniques souhaiteraient aujourd'hui revenir dans l'Union européenne. S'agit-il, comme se plaisent à le penser les Européens, d'une « erreur » structurelle, ou d'une période d'ajustement à un nouveau mode de fonctionnement, seul l'avenir pourra nous le dire.



## NIGERIA

### UN GÉANT EN TRAIN DE TRÉBUCHER



© Pixabay

Avec 215 millions d'habitants, le Nigéria est de loin le pays le plus peuplé d'Afrique. C'est aussi un pays en proie à des difficultés considérables, avec une très grande insécurité, une économie fragile, et un appauvrissement global de la population, qui continue de croître (+2,5% par an en moyenne). C'est pourquoi la Banque mondiale a publié en décembre 2022 un rapport alarmant, mettant en garde le gouvernement du pays contre « un scénario que l'on pourrait surnommer : tout s'effondre » (en référence à un best-seller de l'écrivain nigérian Chinua Achebe, paru en 1958). Les mesures mises en place ces dernières années afin d'améliorer l'état du pays ont eu parfois des conséquences catastrophiques, à l'instar du blocus aux frontières, institué pour barrer la route à la contrebande, et qui a eu l'effet de provoquer une inflation et d'affamer les populations. Le tout nouveau président Bola Tinubu, élu le 25 février dernier, aura la tâche considérable de restaurer ce pays géant menacé de s'effondrer.

## CHINE

### DES OBJECTIFS CONTRADICTOIRES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Si le gouvernement chinois fait de nombreuses déclarations sur l'accélération des politiques environnementales (investissements dans les énergies renouvelables, restructuration industrielle...), dans les faits on observe des progrès largement en dessous des objectifs fixés, avec une baisse des émissions carbone de 0,8% en 2022, pour un objectif de réduction de 18 % sur cinq ans (2020-2025) et une baisse de consommation énergétique de 0,1 % sur la même année, pour un objectif visant 13,5 % sur cinq ans. Par ailleurs, la crise mondiale des ressources énergétiques a contraint le pays à augmenter à nouveau l'utilisation du charbon (+3% en 2022). Une difficulté à tenir le cap de la décroissance qui, pour un pays de plus d'1,4 milliard d'habitants, aura un impact certain sur le reste de la planète.



© Pixabay

## BRÉSIL

### LES EFFETS D'UNE POLITIQUE GÉNOCIDAIRE EN AMAZONIE



© Pixabay

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* par un collectif de personnalités françaises et brésiliennes, la politique menée par Jair Bolsonaro pendant son mandat est qualifiée de « génocide prémédité ». En effet, désireux de privilégier l'industrie de la déforestation en Amazonie, l'ancien président brésilien a non seulement commis un crime contre l'environnement, mais aussi contre les populations indigènes qu'il aurait sciemment abandonnées.

À l'heure du bilan, on rapporte des statistiques effrayantes : dans le peuple Yanomami, 540 enfants de moins de 5 ans sont ainsi décédés pendant les années Bolsonaro ! Les Yanomami n'ont pourtant eu cesse de demander l'intervention du gouvernement (via la police fédérale, le Funai, organisme en charge des politiques indiennes, la justice, etc.), mais sans rien obtenir. Le nouveau président Lula vient juste d'annoncer la mise en place de mesures d'urgence à destination de ce peuple.

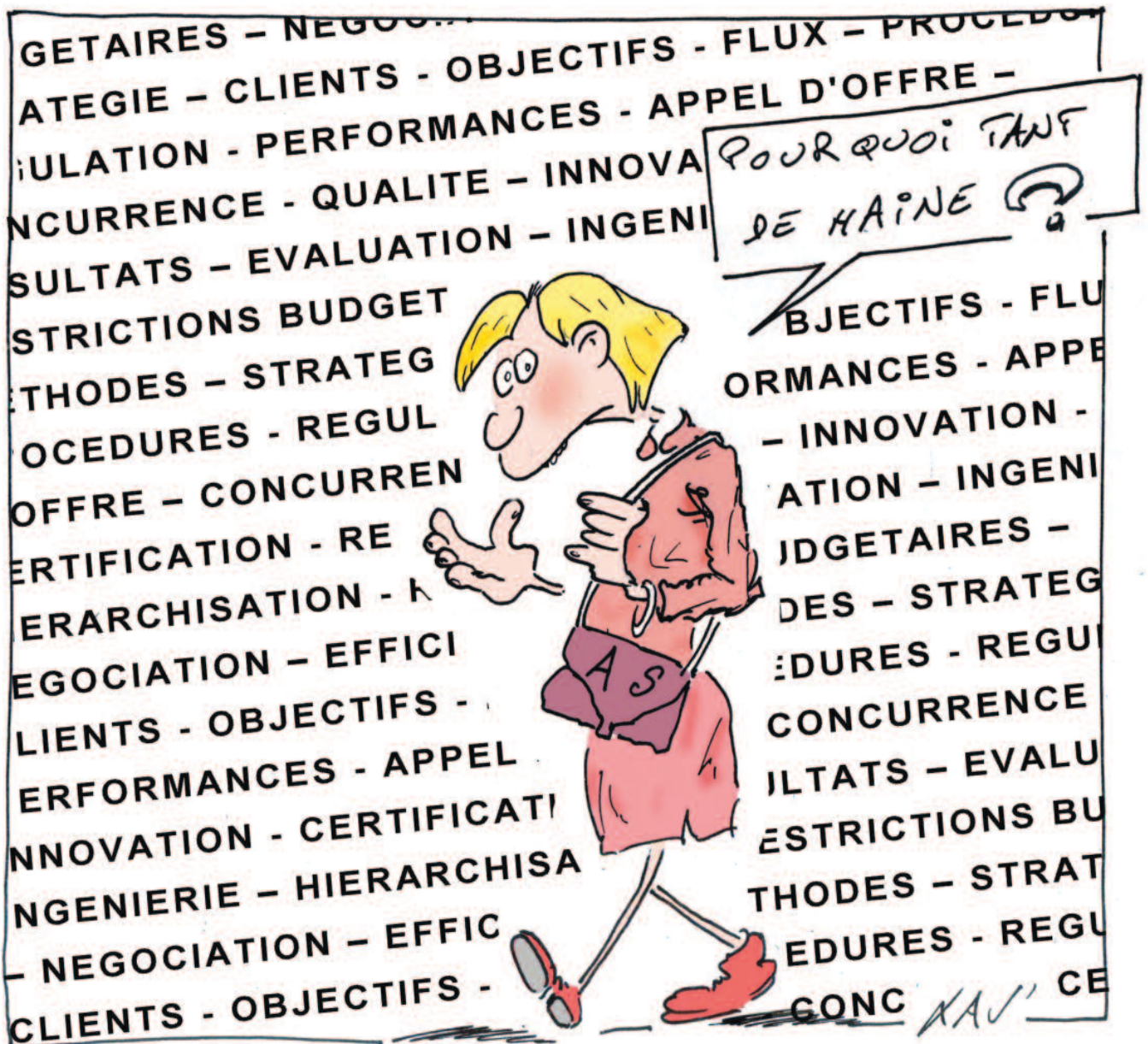
## TURQUIE

### UN BTP CORROMPU RESPONSABLE DE LA GRAVITÉ DES DESTRUCTIONS

Après le choc du séisme d'une ampleur inégalée du 6 février, qui a fait plus de 40 000 morts et près de 26 millions de personnes touchées, l'heure est aux règlements de compte. En effet, alors que les règles de construction antisismiques sont drastiques dans ce pays qui a connu en un siècle une vingtaine de séismes de magnitude supérieure à 7, les deux-tiers des bâtiments seraient à risque. C'est ce qui ressort des données récentes de l'Union des chambres d'ingénieurs et des architectes de Turquie. En cause, la corruption des promoteurs immobiliers et leurs collusions avec les hautes sphères du pouvoir. Car il ressort des études que la majorité des édifices construits après 2001 (soit, environ la moitié des bâtiments effondrés en 2023) n'ont pas respecté les règles en vigueur. Et si le séisme était inévitable, on avait tous les moyens de prévenir l'ampleur des dégâts et pertes humaines.

# LE DESSIN DU MOIS

PAR XAV





# TRANSITION ÉCOLOGIQUE L'AFFAIRE DE TOUS

PAR CHRISTOPHE ROBERT ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

**Malgré la détérioration de plus en plus visible et inquiétante de notre environnement et ses conséquences déjà dramatiques, nombreux sont ceux qui continuent à mettre en balance « fin du monde » et « fin du mois ». Ce qui les amène à s'engager plus souvent et plus radicalement sur la défense de leurs conditions de vie comme les retraites au détriment de la question climatique. C'est un choix que l'on peut comprendre car les perspectives sociales sont défavorables. Mais il s'agit aussi souvent d'une fuite en avant car il est plus facile d'agir contre une réforme immédiate qu'en faveur d'une stratégie de développement durable aux contours mal identifiés. Or nous sommes aujourd'hui confrontés à une véritable quête de survie qui nous oblige à réussir la transition écologique. C'est pourquoi, loin de vouloir donner de l'eau au moulin des collapsologues, *Le Jas* a souhaité dans ce numéro faire le point sur les initiatives qu'il est urgent de prendre ou de généraliser. Car nous en sommes convaincus : la transition écologique est possible. Les remèdes sont connus comme nous l'avons souvent rappelé dans de précédents dossiers. Mais pour réussir, il faut en être conscient, c'est l'affaire de tous.**





Le recul du trait de côte concerne aujourd'hui quelque 20 000 kilomètres de littoral français, comme ici à Étretat.

## ALERTES TOUS AZIMUTS

Depuis maintenant plus de trente ans, les travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) alertent sur les causes et les effets du dérèglement climatique<sup>(1)</sup>. Et ce qui pouvait, il y a quelques années, être relativisé par certains sceptiques, s'impose aujourd'hui comme une évidence : les modifications du climat sont sans précédent depuis des millénaires et le rôle joué par les activités humaines est primordial. L'actualité n'est qu'un aperçu de l'ampleur des conséquences liées à ce dérèglement, comme la sécheresse avec les projets controversés de « méga bassines » destinées à aider les agriculteurs à irriguer leurs cultures. Ou encore le recul du trait de côte qui menace aujourd'hui les quelque 20 000 kilomètres de littoral français soumis à l'érosion. Sur le terrain, les mesures adoptées dans l'urgence sont déjà drastiques. À l'exemple de la démolition de l'immeuble emblématique « Signal », il y a quelques semaines, à Soulac-sur-Mer (Gironde), devenu trop dangereux du fait de la montée des eaux. Et ce phénomène ne saurait qu'empirer. De l'aveu même de la Première ministre, Elisabeth Borne, « nous n'avons pas le choix, il faudra (...) relocaliser un certain

nombre d'habitations et d'équipements ». On évalue déjà à près de 50 000 le nombre d'habitations menacées par l'érosion maritime ces prochaines années. D'Étretat (Seine-Maritime) à Aytré (Charente-Maritime), en passant par Agon-Coutainville (Manche) ou encore Fécamp (Seine-Maritime), les élus sont déjà contraints de fermer et de déplacer les routes et les sentiers de randonnées. Et si la hausse des températures atteint 1,5°C de plus prochainement, une partie de la Gironde disparaîtrait avec Bordeaux qui pourrait se retrouver sous l'eau d'ici 2050.

Mais les conséquences du réchauffement climatique ne sauraient se résumer à nos côtes. L'accroissement de la sécheresse risque de réduire considérablement nos capacités de production. La fin de la biodiversité peut s'analyser comme le début d'un processus aux effets incalculables. Et en dehors de l'Hexagone, les mêmes constats sont faits avec comme conséquence directe, l'augmentation sans précédent du nombre de réfugiés climatiques à l'échelle du globe qui inquiète aujourd'hui les experts internationaux. À commencer par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui évalue à plus de 21 millions le nombre de personnes déplacées depuis 2008 du fait des inondations,

tempêtes, incendies et températures extrêmes. Mais surtout, l'ONG Oxfam France souligne que « *Les projections présentent une progression qui va de 260 millions de réfugiés climatiques en 2030, jusqu'à 1,2 milliard en 2050* ». Il ne s'agirait toutefois pas pour autant de sombrer dans les thèses de la collapsologie, selon laquelle tout effort serait inutile face à un prétendu effondrement inéluctable. De multiples signes témoignent d'une volonté de passer à l'action : la production d'énergie renouvelable s'accélère, on redécouvre les vertus de l'énergie nucléaire avec la volonté d'en réduire les déchets et les risques, on métamorphose des outils de la mobilité avec la fin des véhicules à énergie fossile dès 2035, on expérimente de nouveaux modes de production agricole moins consommateurs de pesticides, on multiplie les démarches d'explicitation de la sobriété et le retour à des pratiques de consommation plus vertueuses. Tout ceci est encourageant, mais à condition que chacun d'entre nous, de l'habitant à l'élu local, de l'entreprise à l'État, fasse de la transition écologique une priorité.

## ■ L'IMPLICATION DU LOCAL

En novembre 2021, *Le Jas* consacrait son dossier à la transition écologique sous l'angle « *Les maires sentinelles de l'environnement* ». Depuis, les actions des maires n'ont cessé de se renforcer en ce domaine. « *Nous, élus, étions déjà sensibilisés à la transition écologique mais ceci restait avant tout une démarche vertueuse, imposée par une crise à venir, et non un impératif immédiat. La montée vertigineuse du prix de l'électricité, la canicule prolongée que notre pays a connu cet été et, plus près de nous, la sécheresse hivernale, nous ont montré que nous subissions déjà les premiers méfaits du dérèglement climatique* », témoigne aujourd'hui Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Près (Loiret, 1 200 habitants), co-président de la Commission Transition écologique à l'Association des Maires de France (AMF) en charge de l'environnement et du développement durable. Autrement dit, pour les collectivités territoriales qui hésitaient encore, la crise énergétique les a brutalement contraintes à se réinventer. « *Cette crise a eu un effet d'accélérateur dans de nombreuses communes de France et des mesures de deux types ont été très rapidement adoptées*, poursuit Bertrand Hauchecorne. *Les premières, à très court terme, ont été principalement la recherche d'économies d'énergie* ». Sur le plus long terme, le maire explique que « *les projets d'investissement ont été modifiés pour privilégier ceux répondant à la transition écologique et la promesse du Fonds vert n'a fait qu'accélérer le mouvement* ».

## LE GRAND ATELIER DES MAIRES RURAUX

Ce dispositif, organisé par l'AMRF lors du premier semestre 2023, vise à réunir une centaine de maires sur 4 week-ends et s'appuie sur 4 objectifs opérationnels :

- Informer les élus locaux sur les enjeux et défis de la transition écologique au niveau des territoires.
- Animer une réflexion approfondie des élus ruraux sur leur rôle, leurs missions et les moyens associés en matière de transition écologique.
- Mettre en valeur les actions entreprises dans le monde rural en matière de transition écologique, sensibiliser et inspirer les acteurs de la transition.
- Élaborer des axes de travail qui traduiront l'action des élus ruraux sur leurs territoires et auprès de leur population et des acteurs en renforçant la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda rural.

Trois orientations ont été fixées :

1. Faciliter l'implication des élus ruraux dans l'effort national et européen de lutte contre le changement climatique en constituant une communauté d'acteurs apprenante et engagée dans la transition écologique ;
2. Permettre d'engager par le bas des démarches de transition à haute qualité démocratique.
3. Permettre un changement d'approche de la transition écologique, moins portée sur une visée technique et d'investissement que sur une mise en capacité politique et citoyenne des territoires.

POUR EN SAVOIR PLUS :

[www.amrf.fr/les-dossiers/transition-ecologique](http://www.amrf.fr/les-dossiers/transition-ecologique)

Car la transition écologique et énergétique repose sur un large spectre d'actions à mener au niveau local. « *Un chantier colossal et prioritaire, qui s'étalera sur plusieurs mandats* », estime David Lisnard, président de l'AMF, qui souligne que « *la seule rénovation thermique du patrimoine bâti des collectivités coûtera des centaines de milliards d'euros et donne une idée de l'enjeu !* ».

## LES MAIRES RURAUX EN PREMIÈRE LIGNE

Environnement, biodiversité, énergie, équipements publics, économie locale, gouvernance... Tous les secteurs de la gestion locale peuvent être mis à profit par l'échelon de proximité que constitue la commune. Car c'est bien là toute la force des élus municipaux : leur proximité avec les habitants, leur connaissance du territoire, leur inventivité et leur réactivité. Ce qui est particulièrement vérifiable en milieu rural. « *La petite taille de nos communes, leur nombre très important et la proximité des élus ruraux avec les citoyens constituent en réalité une force* », confirme en ce sens Fanny Lacroix, maire de Châtel-en-Trièves (Isère, 200 habitants) et vice-présidente de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Un point de vue partagé par Laurence

Tubiana, directrice de la Fondation européenne pour le climat, pour qui « *la transition doit être pensée comme le produit de la réflexion collective à différentes échelles* ». Et si au premier rang de ces différentes échelles figurent les communes rurales, c'est parce qu'elles représentent près de 90 % de notre territoire. « *Si les élus ruraux n'ont plus tous les moyens pour agir sur l'administration de leur territoire, leur relation avec les citoyens demeure le niveau le plus actif de participation et d'élaboration d'idées* », poursuit Laurence Tubiana. Une conviction partagée sans surprise par Michel Fournier, président de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) : « *Sans l'implication des maires ruraux, la transition ne se fera pas. Nous sommes un acteur clé de la transition écologique, dans le faire, le concret, au-delà des incantations, des schémas et des chiffres. Nous faisons !* ». Parmi les récentes actions concrètes mises en place par son association, une commission dédiée pour s'engager dans la transition écologique rassemble aujourd'hui des élus engagés sur ces thématiques et expérimentant des solutions innovantes en la matière. « *L'idée de cette démarche n'est pas de réinventer ce qui existe déjà, mais de partir du constat qu'il manque un récit politique de cette transition du point de vue des communes rurales. Les discours sont principalement techniques, alors que*

## « LE VILLAGE EST NOTRE BIEN COMMUN »

**Fanny Lacroix**, maire de Châtel-en-Trièves, vice-présidente de l'AMRF

« Les valeurs du monde rural sont anciennes. Auparavant, je travaillais en bureau d'études en tant que technicienne de la participation des habitants. En ce domaine, l'écueil est de tomber dans la technocratie participative. Depuis que je suis devenue maire, j'en suis finalement revenue car rien ne vaut la richesse du lien humain qui existe dans nos villages. L'implication citoyenne n'est pas un gadget et c'est le bon sens qui doit l'emporter. Le village est un bien commun, à l'image d'une vieille maison qu'il revient à chacun d'entretenir en participant à sa façon. C'est encore une valeur que portaient nos anciens : la commune est notre maison. L'un s'occupe de la fenêtre, tandis que l'autre se charge de mettre



un peu de ciment sur un mur fragilisé. Localement confrontés aux nouveaux enjeux climatiques et écologiques, on en revient finalement aux essentiels.

Aujourd'hui, le moment est venu d'inscrire la ruralité dans notre histoire nationale et de renverser les rapports de force, de porter un discours politique. Pas au sens partisan, mais bien au sens noble du terme, car la politique n'est pas un gros mot. Dans nos actions quotidiennes, en tant que maires nous faisons de la politique. Et en tant que maires ruraux, nous avons toute notre place pour construire un discours enthousiasmant pour nos concitoyens. Nous devons créer les champs des possibles ».



© iStock

**Convoités, les territoires ruraux tiennent aujourd'hui à inscrire leur rôle dans l'histoire de la transition écologique.**

*les communes rurales ont une manière différente de voir les choses* », explique la vice-présidente de l'AMRF. Le lancement récent du Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique, les 25 et 26 février à Paris, incarne cette volonté des élus de prendre à bras le corps ce sujet afin de définir une véritable stratégie pour l'action publique rurale. Dans la foulée de cette première session, trois autres ont été programmées pour plancher sur des thèmes on ne peut plus concrets « *Sobriété et production d'énergies renouvelables* », les 22 et 23 avril, « *Biens communs naturels, aménités et moyens d'action* » les 3 et 4 juin et « *Leviers d'action et ressources pour la transition écologique* », les 1<sup>er</sup> et 2 juillet. L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une restitution à l'occasion du prochain congrès national de l'association à l'automne prochain.

## **PAS DE TRANSITION SANS MOBILISATION CITOYENNE**

Cette implication des maires est bien réelle, mais elle ne peut aboutir à des résultats tangibles sans la participation de tous les habitants. On a bien vu le « pouvoir de la rue » avec l'épisode des Gilets jaunes qui a abouti à la suppression de la taxe carbone. Même s'il faudra bien un jour ou l'autre peut-être en passer par là, comme le démontre Christian Gollier dans son ouvrage *Le*

*climat après la fin du mois* (voir page 26). Comment les maires peuvent-ils donc agir pour associer les habitants ? « *C'est un problème difficile et fondamental* », répond Bertrand Hauchecorne. Car il ne s'agit pas simplement d'apporter quelques solutions ponctuelles à des problématiques identifiées. « *Le débat sur la transition écologique n'est pas un débat linéaire, c'est aussi une question de vivre-ensemble et de modèle d'organisation de notre société* », considère en ce sens Laurence Tubiana. Une conviction partagée par Fanny Lacroix : « *Dans ce moment de perte de repères démocratiques de nos concitoyens, alors que nous allons devoir modifier nombre de nos comportements pour faire face à la transition écologique, il faut que l'on puisse retrouver une capacité d'agir au niveau local, recréer des liens avec les populations dans leur diversité, encourager les capacités d'agir chez nos concitoyens* ». Pour encourager ces capacités d'agir, de nombreux moyens peuvent être mis en œuvre. À commencer par la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de la transition écologique. À Iqueboeuf, petite commune de 200 âmes située en Seine-Maritime, le message a été reçu cinq sur cinq. Soucieuse de préserver la biodiversité locale la municipalité a fait le choix d'acquérir un bois de deux hectares près de la mairie. « *L'objectif était de nettoyer cette forêt de manière à en faire un parcours pédagogique pour les enfants et un parcours sportif pour les plus grands* »,

## « LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST UN ENJEU TRANSVERSAL »

**Bertrand Hauchecorne**, maire de Mareau-aux-Prés, vice-président de l'AMF

« Dans ma commune, nous avons de longue date engagé une démarche de développement durable. L'élaboration d'un agenda 21 voici une dizaine d'années nous avait déjà conduits à diverses réalisations. La plus emblématique fut l'utilisation de la géothermie pour chauffer notre très grande salle polyvalente. Depuis, ce réseau de chaleur a été prolongé à deux autres salles municipales. Nous sommes par ailleurs très soucieux de la préservation de la biodiversité. Nous avons réalisé un inventaire de biodiversité communale. Nous en avons tiré un document, en lien avec les enfants de l'école, pour les motiver sur ce thème. Pour aller plus loin, nous avons réalisé un agenda 2030 qui vient d'être labelisé. Il contient de nombreuses mesures que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre, avec l'année précise de réa-



lisation. Certaines sont peu coûteuses comme la récupération d'eau de pluie pour permettre l'arrosage dans des périodes de sécheresse. D'autres sont plus onéreuses ; ainsi la rénovation totale de l'éclairage public sera réalisée dès cette année, avec le remplacement de toutes les ampoules en LED. Couplé avec la réduction de la durée de l'éclairage, ceci permettra de diviser par quatre la consommation d'énergie sur ce poste. Pour nous motiver, nous avons mis en place une comptabilité verte, démarche assez rare dans une commune rurale. Surtout, cet agenda 2030 a soudé notre équipe et convaincu chaque membre du conseil municipal du fait que la transition écologique est un enjeu transversal. Un enjeu qui doit surtout bien être pris en compte pour chaque décision. »

explique son maire, Georges Molmy. Il poursuit, « Pour nettoyer cet ensemble, nous avons fait appel à un lycée et mobilisé ses élèves. Car l'objectif est non seulement de faire de la pédagogie dès le départ, mais surtout de faire confiance à la jeunesse ! ». Faire confiance à la jeunesse et mobiliser le plus grand nombre constitue sans aucun doute l'une des clefs de la transition écologique. À plus grande échelle, l'implication citoyenne peut être mise à l'honneur à l'occasion de la démarche des 3 000 communes qui organisent une Journée citoyenne chaque année. À cette occasion, l'Odas recense de nombreuses initiatives locales menées sur le terrain environnemental : construction de nichoirs et d'hôtels à insectes, plantations d'espèces mellifères pour favoriser les insectes pollinisateurs, mise en place de composteurs collectifs... À l'instar de Fontainebleau qui proposait l'année dernière lors de sa première participation à l'évènement des ateliers de réalisation de composteurs collectifs, de ramassage des déchets aux abords de la forêt, une recyclerie ambulante ou encore un recensement de la biodiversité communale. « Une journée conviviale

où chaque habitant, quel que soit son âge, quelles que soient ses compétences, quel que soit son quartier est invité à devenir un acteur de la ville, un acteur du mieux vivre ensemble », témoigne Antoine Ingold, adjoint au maire de Fontainebleau en charge de la participation citoyenne et dont la commune prépare aujourd'hui sa deuxième Journée citoyenne.

De manière plus ciblée encore, la mobilisation citoyenne peut être engagée durablement autour de projets locaux de transition énergétique. À l'exemple de la commune de Fourmies (59) où plus de 1 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les bâtiments publics et financés par de l'épargne locale. Creusant le même sillon, de plus en plus de communes développent le photovoltaïque en autoconsommation collective avec les habitants comme Langouët (35), Goeulzin (59), Appy (9) ou encore Malaunay (76). Dans cette dernière commune de Seine-Maritime, un projet de communauté énergétique citoyenne est en train de voir le jour. « On a atteint quasiment le maximum de ce qu'on peut développer en termes de centrales solaires



sur notre patrimoine », explique Guillaume Coutey, maire de la commune normande qui a fait de la transition écologique son cheval de bataille depuis plus de 10 ans. « L'enjeu est aussi de montrer qu'une petite commune peut fédérer, mobiliser, innover et faire modèle pour celles et ceux qui doutent de leur potentiel et de leur capacité à agir », poursuit l'édile.

## ■ L'ÉTAT AUX ABONNÉS PRÉSENTS

Il reste que pour réellement relever le défi de la transition écologique, le rôle de l'État est incontournable, notamment pour soutenir communes et habitants. Ce qui nécessite de dégager d'importants moyens financiers et de définir correctement l'architecture politique et administrative de la défense de l'environnement. Or, la composition de l'actuel gouvernement est, de ce point, de vue déroutante, avec un chargé de la transition écologique et un autre en charge de la transition énergétique alors que cette dernière n'est qu'une composante de la première. Toutefois, cette dualité, qui suscite dans l'immédiat plus de doutes que de compréhension, pourrait créer à terme une émulation utile. À condition de rechercher une véritable convergence des actions entre les ministères et avec les collectivités locales. C'est d'ailleurs dans

cette direction que semble vouloir s'orienter le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu. Ainsi, les ateliers de l'AMRF ont été largement financés par son ministère qui n'entend agir qu'après une forte concertation avec les acteurs locaux pour que les projets viennent du terrain. Il est vrai que l'actuel ministre connaît d'autant mieux les vertus de la décentralisation qu'il a lui-même été longtemps élu local : plus jeune président de conseil départemental, puis maire d'Angers et président de son agglomération où il s'est fortement impliqué sur le terrain environnemental (*lire interview page 27*).

En conclusion, à l'image de la légende amérindienne du colibri, symbole de l'importance de chaque geste, chaque engagement et action, des milliers d'élus locaux et des centaines de milliers d'habitants ont aujourd'hui pris conscience que la transition écologique constitue l'affaire de tous. Mais ce n'est pas suffisant car la mobilisation collective mériterait d'être bien mieux soutenue par les pouvoirs publics, les organisations associatives et les entreprises, tant les menaces qui pèsent sur la pérennité de notre écosystème se vérifient quotidiennement. Et plus globalement, il faut en être conscient, comme l'ONU l'a déjà fait avec sa définition du développement durable : celui-



© iStock

Une nouvelle prise de conscience collective de la population est perceptible depuis quelques années.

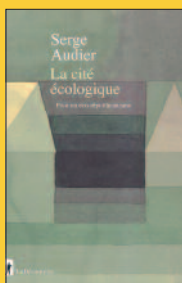
ci ne peut s'inscrire dans le concret sans développement humain. Car c'est bien de la préoccupation de l'autre, à commencer par les générations futures, que dépend le souci de protection de notre environnement. On retrouve, là encore une, fois un enjeu majeur de survie, celui de dépasser les postures individuelles pour agir collectivement en se projetant sur l'avenir. Dans son discours de Stockholm du 10 décembre 1957, alors qu'il venait de recevoir le prix Nobel de Littérature, Albert Camus s'exprimait en ces termes : « *Chaque*

*génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refèra pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse* ». Des mots qui résonnent aujourd'hui avec la force de l'urgence d'agir. ■

(1) Bien que les prévisions du GIEC soient parfois considérées comme excessives, elles sont pourtant le fruit de nombreux compromis avec les États qui le financent et les industriels qui l'obligent à délaissier les scénarios les plus inquiétants.

## TROIS LIVRES PRÉCIEUX SUR L'ÉCOLOGIE

Pour ceux qui souhaiteraient approfondir la question de la défense de l'écologie, voici quelques ouvrages particulièrement éclairants :



### LA CITÉ ÉCOLOGIQUE : POUR UN ÉCO-RÉPUBLICANISME

Serge Audier, éditions La Découverte, 2020

Cet ouvrage tend à démontrer qu'il est possible de préserver l'idée de progrès (scientifique, social, individuel) tout en la délivrant du désir destructeur de domination de la nature. De plus, selon l'auteur : « *une partie de la pensée écologique dit qu'il faut un saut radical, une table rase, dire adieu à la modernité, à l'humanisme... Je pense au contraire qu'il faut réactiver nos intuitions morales et démocratiques fondamentales, en les élargissant au vivant (...)* Plus largement, peut-on se passer d'une histoire millénaire de la pensée politique et de ses catégories centrales pour affronter les enjeux du présent ? ».



### LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DES FRANÇAIS

Philippe Coulangeon, Yoann Demoli, Maël Ginsburger, Ivaylo Petev, éditions PUF 2023

Écrit par quatre sociologues à partir d'une enquête menée sur l'attitude des Français à l'égard des thématiques environnementales, cet ouvrage, permet de mieux définir les choix souhaitables pour réussir la transition écologique en suscitant une forte adhésion des citoyens. Selon eux, cela nécessite « *des arbitrages politiques complexes, qui articulent des enjeux de justice sociale et d'efficacité environnementale* ». Ce qui impose de « *repenser la question des inégalités à travers les choix opérés dans la répartition des charges et sacrifices que fera peser la crise écologique* ».



### LE CLIMAT APRÈS LA FIN DU MOIS

Christian Gollier, édition PUF 2019

Directeur général de l'université de Toulouse-Capitole et président élu de l'association européenne des économistes de l'environnement, l'auteur rappelle ici que pour gagner la guerre mondiale contre les dérèglements climatiques, d'indispensables sacrifices sont nécessaires, à commencer par l'application du principe pollueur-payeur. Il exhorte aussi à opérer d'urgence un changement profond de nos modes de vie. Car si la fin du mois passe avant la fin du monde, notre responsabilité envers les générations futures est cependant déjà bien engagée. L'auteur exprime ici ses doutes, mais aussi ses espoirs quant à notre capacité à relever le défi climatique.

# « AGIR AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS DU TERRAIN »

**Chaque jour nous parviennent de nouvelles informations inquiétantes sur l'environnement. La France sera-t-elle l'un des leaders de la lutte contre le dérèglement climatique et la disparition de la biodiversité ? Rencontre avec Christophe Béchu, ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires.**

*Le Jas* : Quelles sont vos priorités d'action pour accélérer la transition écologique ?

**Christophe Béchu** : Le cap fixé, c'est celui de mener à bien les différents chantiers de la planification écologique conduite par la Première ministre. Une écologie des solutions, sans opposer fin du mois, et fin du monde.

C'est un plan d'action exigeant, ambitieux, organisé autour de 22 objectifs essentiels, dans tous les domaines, qui permettront d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre de notre pays, pour tenir nos engagements européens et mondiaux, et d'adapter notre société pour la rendre plus résiliente face aux effets du dérèglement climatique.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire aboutir un chantier, puis de passer au suivant... La transition écologique, ce sont des changements profonds, qui nécessitent d'être menés de façon transversale.

Je pense ainsi au Plan eau, annoncé avec le Président à Savines-le-Lac le 30 mars dernier ; nous travaillons avec Bruno Le Maire sur le projet de loi Industrie verte, qui doit permettre de faire de la France la première nation de l'industrie verte en Europe ; et nous poursuivons le déploiement du Fonds vert, d'un montant inédit de deux milliards d'euros, au service des projets de transition écologique portés



© David Mendiboure

par les élus locaux... tout en continuant notre action à l'international, avec, par exemple, le One Forest Summit, qui a mis en place un mécanisme novateur de compensation au service d'une meilleure préservation des forêts primaires dans le monde.

Sans être exhaustif, je crois que cette actualité montre bien les grandes priorités de notre action : agir pour une société plus sobre dans ses usages, plus économe des ressources naturelles, moins carbonée, c'est indispensable. Mais aussi faire de cette transition une opportunité pour la France et les Français. Et, également, agir toujours au plus près des réalités du terrain, car si le dérèglement climatique est mondial, ses effets affectent de manière spécifique chaque territoire, et une solution ne saurait convenir à tous. C'est pour cela que nous nous appuyons toujours plus sur les élus locaux, car notre transition écologique doit se faire par, et pour les territoires.

**Le Jas : Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez par volet social dans le cadre de la transition écologique ?**

**C.B. :** Tout est imbriqué. Il n'y a pas d'un côté les objectifs de la transition écologique, et de l'autre les questions sociales.

Les études scientifiques le montrent toutes, les premières victimes des effets du dérèglement climatique sont les populations les plus vulnérables. C'est vrai dans le monde, et c'est vrai en France. La transition écologique, indispensable, permet d'y répondre.

Mais par les changements qu'elle implique, elle aura également des effets importants sur notre modèle économique, sur notre modèle de société. Personne ne doit faire seul les frais de ces mutations, personne ne doit être laissé de côté.

“ **Notre transition écologique doit se faire par, et pour les territoires.** ”

“ **Il faut que chacun, se sente concerné, et agisse à son niveau.** ”

Tout le monde doit pouvoir bénéficier des formidables opportunités qui sont devant nous.

C'est le message très clair qu'a porté la Première ministre dans son discours du 21 octobre dernier en déclarant « *la France plus verte, que nous voulons, c'est une France plus juste* ».

L'État s'engage avec force pour accompagner ceux qui sont le plus affectés : nos agriculteurs, tous nos concitoyens qui vivent encore dans des passoires thermiques, les ménages les plus modestes qui doivent être aidés dans l'acquisition de véhicules plus sobres, par exemple. Mais aussi les collectivités les plus menacées, par le recul du trait de côte, par les catastrophes naturelles, ou encore celles qui font face à un mur d'investissement pour remettre à niveau leurs infrastructures.

Le volet social de la transition écologique, enfin, c'est pour moi celui de la mobilisation. On a besoin de volonté politique, de moyens, pour mener à bien ces chantiers. Ils sont bien présents. Mais nous ne pourrions relever ce défi majeur sans la mobilisation de toutes et tous, dans notre pays, dans l'ensemble des territoires. Il faut que chacun, en France, se sente concerné, et agisse à son niveau.

**Le Jas : Vous souhaitez vous appuyer notamment sur les maires. Comment réussir à les faire adhérer au projet ?**

**C.B. :** Nous avons annoncé avec la Première ministre les 150 premiers lauréats du Fonds vert le 3 avril. Un constat frappe d'emblée : les maires n'ont pas attendu pour s'emparer des questions de la transition écologique, comme en témoignent le nombre et la qualité des dossiers que nous avons reçus, et qui correspondent à des projets que les élus locaux portent

parfois depuis longtemps. Ils ont des idées innovantes, au plus près des réalités de leur territoire, et des besoins de leurs habitants.

Comme devant tous les grands défis qui ont été posés à notre pays dans son histoire, l'éducation, la santé, nos valeurs démocratiques, entre autres, les maires sont au rendez-vous, et jouent un rôle indispensable pour relayer la dynamique auprès de tous nos concitoyens. Ils sont les tiers de confiance indispensables de nos politiques publiques. Il s'agit donc de poursuivre notre accompagnement, de faciliter les bonnes pratiques, et de contribuer à leur diffusion.

Mais il y a aussi un sujet de sensibilisation et de formation, pour permettre à tous les élus de savoir quelles sont les actions les plus efficaces, les meilleurs leviers à actionner, afin de ne pas rester désemparés devant les effets du dérèglement climatique sur leur territoire. C'est tout l'objectif des sessions de sensibilisation que je mets en place à destination des élus locaux. Des sessions adaptées aux réalités de chaque territoire, et centrées sur les solutions que les élus locaux peuvent déployer à leur échelle. Une expérimentation sera menée dans trois départements pilotes d'ici l'été, pour une généralisation à l'ensemble du pays à partir de septembre.

Je pense également qu'il faut remettre en perspective la question de la transition écologique, parfois perçue comme nécessitant des investissements très lourds, aux effets lointains. Refaire l'isolation de la médiathèque, rénover les réseaux d'eau, changer l'éclairage public, lutter contre l'étalement urbain, ce n'est pas seulement œuvrer pour la France de nos petits-enfants. C'est, très rapidement, en récolter les bienfaits, en terme de qualité de vie, en terme de santé, et, aussi, en terme financier, avec une baisse sensible de la facture énergétique.

**Le Jas : Ne pensez-vous pas que, parallèlement à l'action publique, il soit important de renforcer l'engagement des citoyens, et comment faire pour y parvenir ?**

**C.B. :** Je pense que c'est, en effet indispensable. Et là encore, c'est déjà le cas. Les mentalités ont beaucoup changé, les façons de faire, et nombre de nos concitoyens sont engagés de longue date dans le milieu associatif pour porter les objectifs de la transition

## “ Une nouvelle page exaltante de notre histoire, à écrire, tous ensemble. ”

écologique, de façon très concrète, à l'échelle de chaque vie.

Je crois que la transition écologique constitue une formidable opportunité pour notre démocratie.

C'est un sujet qui passionne, qui est, à juste titre, au cœur des préoccupations des Françaises et des Français, et à une époque où l'on se soucie de la désaffection démocratique, des faibles taux de participation aux élections, une telle conscience partagée de l'intérêt général est un vrai espoir.

La mobilisation des Français se fait de façon associative, bien sûr, mais aussi dans le cadre renouvelé des consultations citoyennes, au niveau national, comme au niveau de chaque territoire. Un cadre que nous devons encore approfondir, afin d'embarquer chacune et chacun dans les grands chantiers de la transition. Je crois qu'il y a un risque : c'est la confiscation de cet engagement citoyen par certains, qui l'instrumentalisent au service de leur propre agenda politique. Un agenda qui a bien peu à voir avec la transition écologique, et qui tend à monter les Français les uns contre les autres. Il ne saurait y avoir, en particulier, de tolérance, pour la violence extrême déployée par certains groupes.

Il me paraît indispensable de permettre au plus grand nombre de participer à la construction et à la mise en œuvre de nos différentes politiques publiques de transition écologique. Il y a là le ferment d'un renouveau démocratique précieux pour la France, qu'il faut préserver, et dont il faut permettre l'essor. À l'heure où l'on croyait notre société fragmentée par l'individualisme, nous avons, avec la transition écologique, un formidable projet de société commun, au service de la prospérité durable de notre pays. Une nouvelle page exaltante de notre histoire, à écrire, tous ensemble. ■



# Envie d'innover ?

Inspirez-vous de ce qui marche

[www.apriles.net](http://www.apriles.net)



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

# MISSIONS LOCALES : EN POLE POSITION POUR L'EMPLOI DES JEUNES

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

En ce printemps 2023, commencent à se dessiner les contours de France Travail. Ce futur « guichet unique » est le dispositif qui devrait chapeauter toute la politique de l'accès à l'emploi. Si ce big-bang est prévu pour le début 2024, c'est maintenant que se joue l'organisation de France Travail, avec ses conséquences sur Pôle Emploi, Cap Emploi, mais aussi les missions locales. Depuis plus de 40 ans, celles-ci œuvrent à l'accompagnement de jeunes vers l'emploi ou la formation avec l'efficacité que leur confère la connaissance de ce public et leurs liens étroits avec les élus locaux. C'est donc peut-être l'occasion d'accroître leur compétence en l'étendant à tous les jeunes âgés de moins de 26 ans et à tous les dispositifs qui leur sont consacrés. C'est une option de plus en plus évoquée, dont *Le Jas* apprécie toute la pertinence. Décryptage.





© Pixabay

**440 missions locales accompagnent plus d'un million de jeunes vers leur insertion socio-professionnelle**

**E**n 1981, Bertrand Schwartz, dans un rapport demandé par le gouvernement de Pierre Mauroy, invitait à lancer des « *missions locales d'animation* » destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Quelle idée avait eu là cet expert de la formation professionnelle ! Sans doute ne supposait-il pas lui-même le destin qui attendait ces structures, puisqu'il les avait imaginées comme des dispositifs « *provisoires* ». Si leur organisation a évolué depuis l'origine, leurs grands principes d'action n'ont pas dévié des lignes dessinées par Bertrand Schwartz : écouter la parole des jeunes, agir dans la proximité, prendre en compte la globalité de leurs besoins et encourager leur implication active dans le processus d'insertion. Pérennisées par la loi en décembre 1989, elles font aujourd'hui partie des acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) au même titre que Pôle Emploi et Cap Emploi<sup>(1)</sup>. Leur gouvernance est toutefois bien différente de celle de Pôle Emploi. Ancrées dans un bassin de vie, elles ont un statut associatif, les présidents de leurs conseils d'administration sont des élus désignés par les collectivités territoriales et elles fédèrent les services de l'État, les représentants de Pôle Emploi, les partenaires économiques, sociaux et associatifs locaux.

L'année 2024 va marquer une nouvelle étape de leur existence avec la création, en janvier prochain, de France Travail. Ce dispositif est présenté comme un futur « guichet unique »,

un terme qu'il faut comprendre non pas comme celui d'acteur unique en charge des politiques d'emploi, mais d'une organisation nouvelle qui doit permettre de meilleures coopérations et une simplification des démarches et parcours. Difficile d'être contre l'intention. « *Il y a énormément d'entreprises qui ont de plus en plus de mal à recruter. France Travail a pour vocation de s'attaquer à ce paradoxe. On ne manque pas de ressources et d'acteurs qui agissent, mais les compétences sont émietées* », explique Thibaut Guilluy, le Haut-commissaire qui pilote la démarche<sup>(2)</sup>. À l'heure où nous écrivons, les contours de ce guichet unique sont encore flous (voir encadré). Le Haut-commissaire a cependant déjà proposé que Pôle Emploi soit transformé en « *opérateur France Travail* » responsable « *d'animer l'ensemble de l'écosystème dans les territoires* »<sup>(3)</sup>. Quelles places auraient alors les missions locales dans cette nouvelle organisation ? Possiblement celle d'un « *France Travail Jeunes* » selon les mots de Thibaut Guilluy, « *opérateurs associés* », mais avec quel périmètre et quels moyens d'actions ? Des questions encore sans réponses.

## **LES MISSIONS LOCALES NE SONT PAS SOLUBLES DANS FRANCE TRAVAIL**

Pourrait-on imaginer que les missions locales deviennent l'entrée principale de tous les dispositifs s'adressant aux jeunes de moins de 26 ans, voire aux moins de 30 ans ?<sup>(4)</sup>



C'est l'offre que met sur la table leur instance représentative, l'Union nationale des missions locales (UNML), par les voix de Serge Kroichvili et Stéphane Valli. Le premier fut délégué général de l'union jusqu'en 2019 (il a contribué à créer l'Association nationale des missions locales en 1998, devenue Syndicat national des missions locales en 2000 puis UNML en 2003). Stéphane Valli est, quant à lui, l'actuel président de l'UNML, il est aussi à la tête de la mission locale de Faucigny Mont-Blanc et maire de Bonneville (74). Tous deux proposent au gouvernement de faire du réseau des missions locales le seul opérateur public de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, quels que soient leurs profils, leurs niveaux de qualification et leurs situations. « *Il nous semble fondamental de conserver un réseau décentralisé, proche des territoires, capable de travailler sur l'ensemble du spectre des freins à l'insertion en direction d'un public qui, on l'oublie souvent, a des besoins spécifiques*, argumente Stéphane Valli. *Que les missions locales deviennent les actrices principales de coordination et d'animation des politiques d'insertion socio-professionnelle des jeunes est un souhait partagé par tous dans notre réseau.* » L'article 5314-2 du code du travail dispose que les missions locales « *contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes* ».



© S. K.

Serge Kroichvili lors de 40 ans des missions locales à Dijon

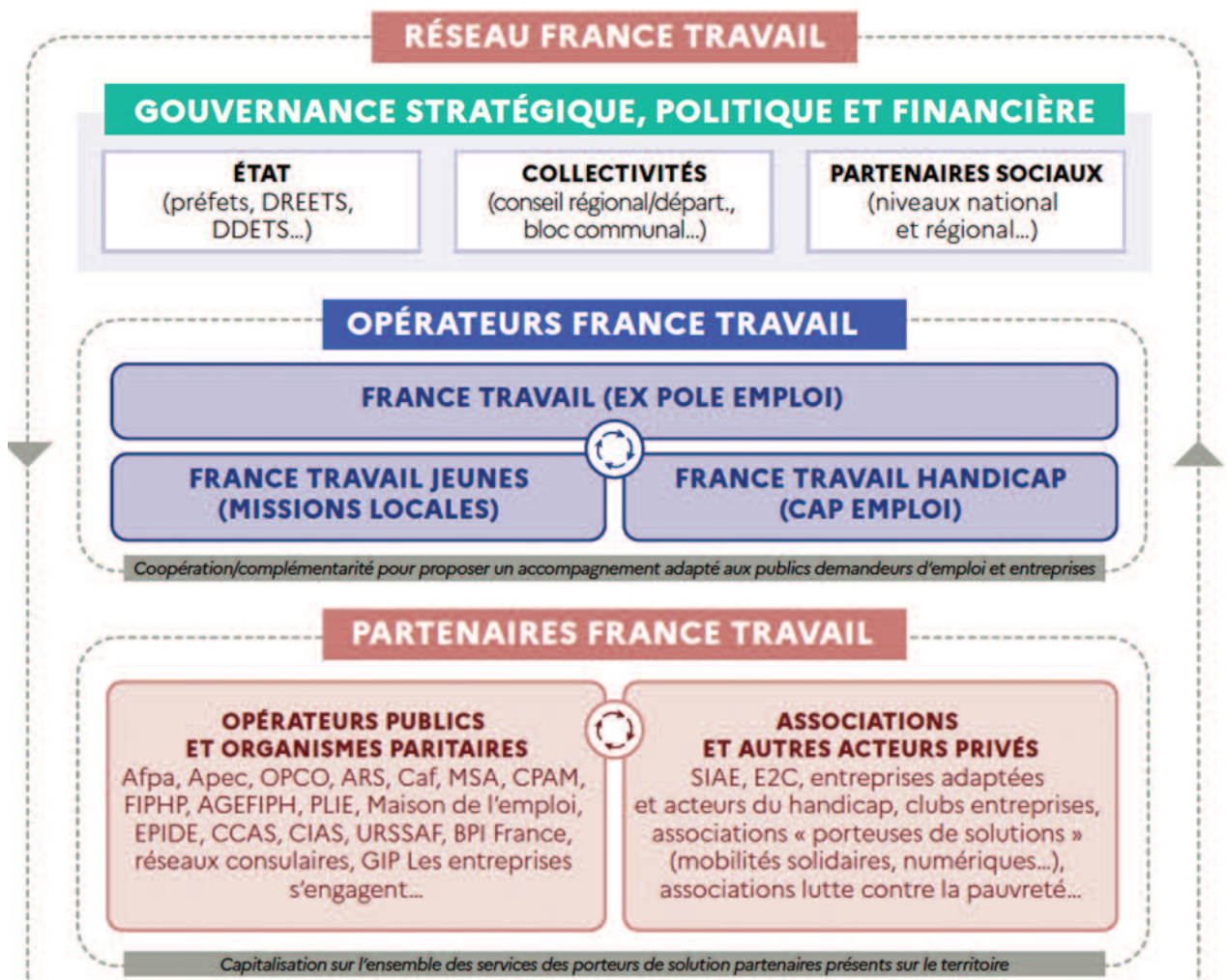
Prendre ce leadership serait aussi une manière de prévenir le risque de voir les missions locales absorbées dans une version XXL de Pôle Emploi. « *Les missions locales ne sont absolument pas solubles dans France Travail* », prévient Serge Kroichvili. L'ancien délégué général rappelle qu'en 2018, sous le ministère de Muriel Pénicaud, la fusion entre l'établissement public et les associations avait été envisagée. « *Une tentative d'OPA hostile* » avaient alors signifié dans un communiqué commun, l'UNML et l'Association des maires de France qui n'aimeraient pas voir l'Histoire balbutier. « *Le modèle de gouvernance et d'action des missions locales a largement fait ses preuves depuis 40 ans*, rappelle Serge Kroichvili. *Il est le seul à même de proposer à tous les jeunes une offre de services globale.* »

L'ancien délégué général ajoute que les missions locales sont issues de la volonté d'élus et présidées par des maires, des présidents de communautés de communes, de conseils départementaux... « *Pôle Emploi est, elle, une organisation administrative de l'État. Comment imaginer que des élus soient sous la tutelle et le pilotage d'une organisation administrative ? Bertrand Schwartz le répétait souvent : il faut faire confiance aux élus. Ils sont les seuls à pouvoir mobiliser les acteurs pour créer un projet commun. Pas seulement pour permettre aux jeunes de s'insérer, mais aussi pour faire évoluer l'ensemble de la société.* »

Au premier rang des acteurs locaux que savent mobiliser les missions locales, on trouve les Écoles de la 2<sup>e</sup> chance (E2C). Celles-ci offrent aux 16-25 ans un accompagnement individualisé, incluant remise à niveau des compétences scolaires de base, développement de nouvelles compétences adaptées à un projet professionnel, immersions en entreprise, connaissance de ses droits (santé, logement, argent) et ses devoirs (découverte des institutions, activités citoyennes...). Chaque année, 6 000 des jeunes qu'elles reçoivent ont été orientés vers elles par les missions locales, « *soit un peu moins de 50 % de nos effectifs* », note Alexandre Schafjer, président du réseau E2C. S'il souligne que le nombre de jeunes en complet décrochage scolaire ou de formation ne cesse de se réduire, il salue « *la volonté l'État d'aller vers un seul organisme de gestion globale de l'ensemble des dispositifs de réinsertion : bénéficiaires du RSA, des chômeurs de courte ou longue durée, jeunes en décrochage... Mais il est vrai que de nombreuses questions restent en suspens quant à l'articulation de ce dispositif et à la place qu'aura chacun.* »

### FAIRE CONFIANCE AU LOCAL, PAS AUX ALGORITHMES

Les missions locales deviendront-elles les actrices principales de l'accompagnement des NEET (neither in employment nor in education or training - ni en emploi, ni en études, ni en formation), selon l'acronyme communément utilisé en Europe ? La cause n'est pas encore gagnée. En février, le ministère du Travail envisageait donc de rebaptiser les



Organigramme de France Travail, extrait du rapport de la concertation de la mission de préfiguration du dispositif

missions locales « *France Travail Jeunes* » tout en précisant qu'elles ne seraient « *pas seules en charge de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle de tous les jeunes* ». Également annoncée, une nouvelle procédure d'orientation qui se traduirait par le fait que l'entrée en parcours d'un jeune en mission locale ne pourrait se faire qu'après enregistrement sur « *le portail unique France Travail* » après « *validation* » d'un algorithme d'orientation.

Une perspective qui a fait réagir le sénateur de l'Aisne Antoine Lefèvre, président de la mission locale Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Grand Laonnois chez *AEF Info*<sup>(5)</sup>. « *Depuis plus de vingt ans, je sais d'expérience que jeunes, élus et partenaires ont besoin de signes clairs, regrette l'élu. Il faut une prise en charge exclusive au plus près des territoires. Près de 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification : ce n'est pas un algorithme qui améliorera leur prise en charge. Faites confiance aux missions locales !* » Quant à l'appellation elle-même, Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la

formation professionnels, a précisé au Sénat le 21 mars que cette nouvelle dénomination ne serait pas obligatoire. Elle a par ailleurs assuré que les missions locales ne seraient pas l'unique opérateur, tout en ajoutant qu'elles « *auront pour principal objectif de mettre en œuvre les parcours d'accompagnement des jeunes ayant besoin d'un suivi socioprofessionnel global.* »<sup>(5)</sup> Difficile de s'y retrouver !

## LA GRANDE QUESTION DU CEJ

En attendant, la question d'actualité qui occupe tous les esprits concerne la poursuite de la mise en œuvre du contrat engagement jeune (CEJ). Rappelons que celui-ci est un parcours personnalisé mis en place par les missions locales et par Pôle Emploi. L'an passé, les premières ont accompagné 188 715 bénéficiaires et Pôle Emploi, 113 010. Le CEJ est une sorte de « version 2 » de la Garantie jeunes qui, elle, n'était proposée que par les missions locales. Dans le contexte de la redéfinition de l'accompagnement des 16-

## FRANCE TRAVAIL : CE QUI SE DESSINE

Mercredi 19 avril, Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises a présenté le rapport sur la concertation de la mission de préfiguration de France Travail. Ce document de 274 pages formule dix « principes clés » et 99 propositions de mesures. De quoi nourrir le projet de loi avant la création de France Travail attendue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La répartition des 2,7 milliards d'euros prévus pour cette transformation de Pôle Emploi n'est toutefois pas précisée. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage en permettant aux acteurs de fonctionner en réseau grâce, notamment à des systèmes informatiques interconnectés et une plateforme numérique d'inscription commune. Le demandeur d'emploi signera un contrat d'engagement au début de son parcours. Les allocataires du RSA devront, eux, participer à une activité d'insertion de 15 à 20 h hebdomadaires (formation, activité citoyenne, en entreprise, chantiers d'insertion...), sur le modèle du contrat d'engagement jeune (18 départements l'expérimentent déjà). Pour les entreprises, il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur, France Travail, qui orientera le recruteur vers les profils pertinents. L'opérateur France Travail devrait avoir une gouvernance nationale mutualisée (voir graphique ci-contre). La mise en œuvre de France Travail se fera progressivement « en vue d'une généralisation en 2027 ».

25 ans sans emploi ni formation, les missions locales revendiquent de devenir le seul opérateur du CEJ. Ce contrat est l'un des symboles d'une malheureuse compétition entre les missions locales et Pôle Emploi. À son lancement les syndicats des salariés de missions locales, CFDT et CGT, avaient d'ailleurs dénoncé des convocations que certaines agences Pôle Emploi auraient envoyées à des jeunes suivis par une mission locale pour les amener à changer d'accompagnateur ! Pour Stéphane Valli, cette concurrence n'a pas de sens. « Pôle Emploi et nous sommes l'un et l'autre acteurs du Service public de l'emploi. Nous sommes partenaires dans nos conseils d'administration comme sur le terrain. Travailler en collaboration chacun avec nos compétences et nos spécificités, voilà la seule voie pertinente. »

D'autant que le CEJ semble, en grande partie, faire ses preuves. « Il reste des points à améliorer, mais il n'en demeure pas moins un succès quantitatif et qualitatif », assure Antoine Dulin, président de la commission Insertion des jeunes du Conseil d'orientation des politiques jeunesse (COJ), qui a été chargée du suivi de la mise en œuvre du CEJ par

le gouvernement. « Dans le cadre du CEJ des moyens conséquents ont été mis, poursuit-il, et ceux-ci ont permis à chaque conseiller de suivre moins de jeunes simultanément, donc de les suivre mieux et de les orienter de manières plus personnalisées. »

Mais, à la question de qui devrait porter le chef de filât de l'accompagnement des jeunes, le président de la commission de l'insertion du COJ refuse de trancher : « Je ne pense pas que, dans le cadre du CEJ, l'un ou l'autre ont moins bien œuvré. » Antoine Dulin reconnaît toutefois l'expertise des missions locales qui globalisent la question de l'insertion sociale et professionnelle depuis 40 ans alors que Pôle Emploi ne s'y est mis qu'en 2014. « Elles ont une légitimité à revendiquer ce rôle, mais selon moi, au lieu de penser 'structure', il faudrait d'abord penser logique de l'accompagnement, financement et partenariats. J'aimerais surtout qu'on s'intéresse aux 57 % de jeunes qui n'ont pas d'emploi durable à l'issue de leur CEJ, que l'on augmente le montant de l'allocation trop faible pour permettre l'accès à la santé, au logement, à la mobilité géographique et qu'on élargisse le public ciblé. 75 % des bénéficiaires des CEJ signés étaient déjà connus des acteurs du service de l'emploi, autrement dit, les plus vulnérables n'en bénéficient pas. » Bien sûr tous ces points ne dépendent pas uniquement des missions locales, mais puisqu'elles revendiquent un rôle leader, elles doivent aussi se saisir de ces questions pour consolider leur ambition.

« La mise en place du CEJ a occasionné des difficultés nouvelles dans le partenariat entre les missions locales et l'E2C, constate de son côté Alexandre Schajer. Les missions locales ont été accaparées par celle-ci et certaines ont cru que nous envoyer des jeunes impacterait leurs objectifs. Par ailleurs les missions locales ont dû beaucoup recruter pour accueillir le public, former leurs conseillers, gérer l'administratif... Sur le terrain cela a généré quelques incompréhensions, aujourd'hui derrière nous. » L'été dernier les deux réseaux ont d'ailleurs résigné une convention de partenariat.

### LES MOYENS DE L'AMBITION

Vouloir devenir la porte d'entrée de l'accompagnement de tous les jeunes, c'est très bien sur le papier, mais les missions locales ont-elles les moyens de leurs ambitions ? Oui, mais quelques chantiers les attendent. Sur les forums Internet, certains jeunes ne sont pas tendres avec elles. « Je ne connais pas une seule personne qui ait trouvé un taf avec la mission locale », écrit l'un. « Ils vont essayer de t'envoyer dans des formations à tout prix, c'est la m\*\*\* j'y remets plus jamais les pieds », écrit l'autre. « J'y suis allé. J'ai l'impression de m'être fait prendre pour un enfant voire un attardé. » Si ces remarques isolées ne font évidemment pas une règle, elles témoignent toutefois d'une nécessaire marche vers une qualité plus homogénéisée. « La force d'un réseau décentralisé, c'est sa capacité à innover, à s'adapter

à son territoire. Sa faiblesse c'est son hétérogénéité », admettent de concert Stéphane Valli et Serge Kroichvili. Ce dernier a d'ailleurs contribué à la création d'un cadre de référence des missions locales en 2018, qui a réaffirmé non seulement les finalités actuelles des associations, mais aussi les bonnes manières d'y parvenir. « Nous avons créé un label qui va valider les compétences et les approches de nos structures, explique-t-il. Un diagnostic de terrain permettra, le cas échéant, d'aider celles qui seraient en difficultés pour répondre à ces enjeux. D'ici fin 2025, toutes nos associations devraient être labellisées. »

Au rayon des défis à relever, ajoutons que, comme toutes les structures d'accompagnement social, les missions locales connaissent des difficultés de recrutement. « Dans le cadre du CEJ presque 3 000 collaborateurs ont été recrutés et il est vrai que sur certains bassins d'activités les difficultés furent réelles, confirme Stéphane Valli. Nous subissons comme partout du turn-over, mais il existe aussi une forme de concurrence salariale entre les réseaux. » L'UNML s'est engagée sur une revalorisation progressive du niveau de salaires de ses conseillers, mais son président rappelle que les marges de manœuvre dépendent beaucoup de l'État et des collectivités territoriales, puisque les missions locales sont financées à 100 % par des fonds publics (plus de 600 millions d'euros).

Le rôle de chef de file que revendiquent les missions locales le conduirait à accompagner les bénéficiaires du RSA (ce qui est déjà le cas pour une dizaine d'entre elles), mais aussi, à l'autre bout du spectre, les jeunes les moins éloignés de l'emploi, ceux qui auraient naturellement tendance à aller frapper à la porte de l'Apec. « C'est là une question qui a toujours fait débat chez nous, reconnaît Stéphane Valli. Mais cela irait dans le sens de notre souhait de ne pas être spécialisé sur les publics jeunes dits en difficulté. Bien évidemment, nous savons particulièrement bien les aider et nous continuerons à le faire. Mais que nos conseillers accompagnent d'autres jeunes permettrait de créer des liens nouveaux, de nouvelles passerelles, qui n'existent pas lorsqu'on s'occupe uniquement de jeunes qui ont des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de manque de réseaux... » De son côté, le président du réseau des E2C constate « le rejet croissant de certains jeunes vis-à-vis des structures officielles ou officialisées et les missions locales sont perçues comme telles, bien sûr. Ils ont perdu confiance en tout ce qui leur apparaît comme officiel et veulent se débrouiller seuls. Tous les acteurs de l'insertion doivent aussi prendre des initiatives fortes pour aller chercher tous les jeunes en marge, qui, d'eux-mêmes, ne viendraient pas à eux. Les E2C œuvrent beaucoup en la matière avec de réels résultats. Enfin, il me semble important d'être capable de faire découvrir aux 18-25 ans nos institutions et leur faire changer de regard sur le monde politique en général. D'expérience, je

## EN CHIFFRES - 2022

**440 missions locales et 6 800 lieux d'accueil**, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin

**15 associations régionales des missions locales**

**15 000 salariés du réseau des missions locales**

**Près de 1,1 million de jeunes accompagnés par le réseau**

**Plus de 252 000 jeunes ont signé un parcours personnalisé et contractualisé**

**Près de 200 000 sont engagés dans un parcours Contrat d'Engagement Jeune ou Garantie Jeunes**

**312 000 jeunes en emploi**

**127 000 jeunes en formation**

**54 000 contrats en alternance**

Source : 2022 : I-Milo – Système d'information des missions locales

*sais que leur faire assister à une simple séance de l'Assemblée nationale suffit parfois à faire évoluer cette défiance. »*

## EN CONCLUSION

Leur expertise, leur gouvernance partagée, leurs connaissances de ce public spécifique, etc. font des missions locales les mieux placées pour répondre aux besoins des jeunes en nécessité d'insertion. Bien sûr, des chantiers conséquents l'attendent. Celui d'une qualité renforcée, celui du renforcement de « l'aller vers » celles et ceux qui sont les plus en rupture socio-professionnelle, celui, encore, d'une présence accrue sur tout le territoire pour mettre fin aux zones blanches... etc. Autant de défis qu'elles sauront relever, assure Serge Kroichvili. « En plus de 40 ans, nos missions locales ont connu 13 gouvernements et su intégrer une soixantaine de dispositifs nouveaux. Moins soumises que bien d'autres aux pesanteurs administratives, elles ont toujours su allier deux responsabilités fondamentales : accompagner le jeune vers l'emploi et lui offrir un accompagnement qui s'appuie sur ses capacités à agir lui-même. Confier aux missions locales l'ensemble de l'organisation de l'accompagnement ce n'est pas créer un nouveau monopole, c'est acter notre savoir-faire et donner à Pôle Emploi plus de moyens pour se consacrer aux personnes au RSA et publics adultes et seniors. Cela profiterait à tous. » ■

1 : Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes en situation de handicap et leurs employeurs

2 : Ouest France du 13 mars 2023.

3 : AEF info 17 novembre 2022

4 : Par dérogation à l'article L. 5131-3, les missions locales peuvent déjà accompagner les jeunes auxquels la qualité de travailleur handicapé est reconnue jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans révolus dans le cadre du contrat d'engagement jeune

5 : [www.senat.fr/cra/s20230321/s20230321\\_mono.html](http://www.senat.fr/cra/s20230321/s20230321_mono.html)

# SOCIAL EN ACTION

---

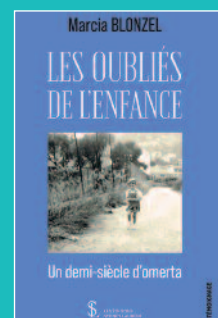


p.38

CITOYENNETÉ

p.40

ENFANCE  
FAMILLE



p.42

BIEN VIEILLIR

# CHARTRE MUNICIPALE À VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

À l'image de Villefranche-de-Rouergue, une centaine de communes a déjà signé la Charte municipale de la Citoyenneté et de la Fraternité. C'est une des actions qui s'inscrit dans le processus de revitalisation des liens sociaux et repères collectifs lancé par l'Odas et Le Jas avec les associations d'élus et toutes les grandes organisations concernées par les questions de vivre-ensemble. Et on estime dès à présent qu'à l'occasion de la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité qui se tiendra le 13 mai dans toute la France de nombreuses autres communes signeront également cette charte.

ERIC LASCHON AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DU MAGAZINE LE VILLEFRANCHOIS

Ce vendredi 17 mars 2023 était placé sous le signe de la citoyenneté et de la fraternité, à Villefranche-de-Rouergue. Après une réunion de travail avec les partenaires sociaux et une conférence sur ce thème, le maire de Villefranche-de-Rouergue, Jean-Sébastien Orcibal, a procédé à la signature de la Charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité.

Un événement qui a été honoré par la présence de Guillaume Raymond, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, et de Jean-Louis Sanchez, fondateur et délégué général de l'Observatoire National de l'Action Sociale (Odas), dont les travaux et initiatives sur ces questions font référence à l'échelle nationale. Le maire était aussi entouré de son adjoint délégué à la Politique de la Ville, Jean-Michel Bouyssié, désigné référent de la Charte municipale et coordinateur de l'événement, et de Florence Serrano, adjointe déléguée aux affaires sociales. Ont également répondu à l'invitation de la commune des représentants d'institutions signataires de la charte nationale : l'ADMR, la Ligue de l'Enseignement, l'Udaf, ainsi que de nombreux acteurs sociaux, associatifs, et institutionnels, du territoire comme la Ligue des Droits de l'Homme.

En signant cette charte, le maire engage la commune sur 3 axes forts :

- **Valoriser davantage la convivialité, l'écoute et l'entraide entre habitants.** Il s'agira par exemple de multiplier les démarches culturelles, sportives et festives ;

- **Renforcer davantage les rapports entre générations.** La commune multipliera les temps de rencontres inter-

générationnelles, dans les écoles notamment, en contribuant à l'organisation d'un réseau de bénévoles aptes à s'investir auprès des publics isolés ;

- **Encourager davantage l'engagement citoyen.** La ville s'emploiera à organiser un service de promotion et d'accompagnement du bénévolat, pour favoriser la participation citoyenne, par le biais notamment d'une communication spécifique. À ce titre, la création récente du réseau des associations caritatives et du réseau des associations du Handicap (où l'objectif est de faire de l'interconnaissance, du soutien aux bénévoles, de la formation et de l'accompagnement aux besoins des usagers), est une initiative qui peut servir d'exemple à de futurs projets.

Les valeurs très fortes véhiculées par la charte, trouvent tout leur écho dans une ville et un territoire fortement imprégnés par les valeurs citoyennes, fraternelles, solidaires... La charte prend ici tout son sens, venant conforter, renforcer, sans doute mieux structurer encore les valeurs qu'elle porte. Les élus, les acteurs de la vie locale, les habitants, sauront se l'approprier car la fraternité, la citoyenneté sont dans l'ADN des Villefranchois, comme l'ont montré les exemples récents de solidarités dans le cadre de la crise sanitaire et de l'Ukraine.

La fraternité se traduit aussi par la présence d'un tissu associatif particulièrement riche : à Villefranche, ce sont plus de 250 associations qui œuvrent dans de nombreux domaines, constituant l'un des piliers de la vie sociale et culturelle. Leurs initiatives, sous l'impulsion de la collectivité et en lien avec de nombreux partenaires, sont multiples et entretiennent au quotidien le lien social. Un lien que la ville, en relation



© DR

Le maire de Villefranche-de-Rouergue, Jean-Sébastien Orcibal, lors de la signature de la Charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité, avec son équipe municipale, Guillaume Raymond, sous-préfet, et Jean-Louis Sanchez, directeur du JAS.

avec les services de l'État et ses partenaires, veut mieux organiser, s'appuyant sur l'exemple des budgets participatifs, des multiples animations qui rythment la vie locale, ou encore des nombreux projets mis en place dans le cadre du contrat de ville (29 actions, 17 projets, 250 000 € de financements publics). Les valeurs citoyennes de la charte trouveront enfin un

terrain d'expression privilégié au travers de la Maison des Jeunes citoyens, l'un des projets phares de la commune, où la municipalité veut donner une place aux jeunes en leur permettant d'être acteurs et force de propositions pour leur ville, et pas seulement consommateurs, en les impliquant dans divers projets au service des habitants. ■

## LA POPULATION UKRAINIENNE A BESOIN DE VOUS



**AIDEZ-LA**  
Faites un don sur

[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

# Des lectures à signaler

## Le manuel du travailleur social sceptique pour déjouer les pièges de la pensée

de Laurent Puech



Les travailleurs sociaux ont trop d'impact sur les vies des personnes (« protéger sans abîmer », écrit Laurent Puech), pour ne pas s'interroger sur leur propre mécanique de délibération. Avec cet ouvrage, travailleurs sociaux (et tous ceux qui sont confrontés à des enquêtes sociales) pourront se frotter à la méthode zététique : une

boîte à outils à plusieurs compartiments, utile pour détecter les failles qui apparaissent parfois dans leurs activités, éviter les pièges de certains raisonnements, réajuster des façons de penser, produire une démonstration fiable et sensée.

### La zététique ? Quezaco ?

L'ouvrage commence par une présentation de la zététique et de la façon dont elle peut compléter les outils méthodologiques du travail social. « *La zététique en travail social, c'est finalement le travail méthodique que je consens à faire avec d'autres pour réduire, autant que faire se peut, l'inévitable écart entre mes perceptions/intuitions et le réel d'une situation* », écrit l'auteur qui fait écho à la définition de l'éthique par le philosophe Jean-François Malherbe. La méthode est alors développée sous la forme d'une boîte à outils à 3 compartiments que le lecteur peut découvrir dans l'ordre qu'il veut : celui des facettes de la zététique (chapitre 2), de ses effets (chapitre 3), puis de son extension à une sélection de biais identifiés et certains « *savoirs* » (chapitre 4). En conclusion de cette approche par le doute, l'auteur revient sur les notions de risque et de danger, de ces dispositifs de protection « *qui ne veulent prendre aucun risque* » pour finalement défendre celui « *d'une protection raisonnée* ».

### La zététique pour élever sa vigilance et sa compétence

Ce petit manuel d'investigation étayé de nombreux exemples concrets permet de renforcer sa pensée et sa pratique, avec une finalité : construire les bases d'une approche de protection raisonnée, « *l'enjeu majeur pour*

*un travail social* ». Les outils de la zététique servent certes la prudence... mais pas l'inaction.

Un ouvrage principalement destiné aux travailleurs sociaux et à tous ceux qui sont confrontés à des enquêtes sociales, mais pas seulement. Il est non seulement utile, mais tout simplement passionnant.

### DEUX EXTRAITS DE L'OUVRAGE

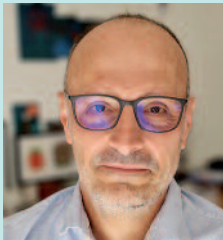
► « *Sur certaines situations, il y a des formes irrationnelles de pensée, que le collectif non seulement ne limite pas, mais contribue à amplifier (...). Nous devrions nous méfier quand trop de données ou le sens que nous y donnons confirment tellement ce que nous pensons d'une situation. La zététique propose quelques outils pour éviter ce genre de pièges. Nous sommes séduits par une analyse ? La zététique interroge ce qui la fonde. Une série d'événements "s'enchaînent" ? Les outils de la zététique viennent tester la fiabilité des liens qui constituent ce que nous appelons "enchaînement". Nous catégorisons une situation par un mot ? La méthode zététique nous invite à examiner le rapport du terme choisi avec l'exactitude de la situation et l'impact des effets qu'il produit pour en réévaluer la pertinence (...)* ».

► « *La zététique est une approche par le doute pour s'assurer de la validité des informations rapportées. Elle est aussi une interrogation critique de notre façon de comprendre les données que nous avons, d'éviter les pièges dans lesquels nous pouvons tous facilement tomber. Cette lecture du monde tente donc de cerner la solidité d'un fait avant de tirer une conclusion. Et en cas de doute, elle propose de suspendre son jugement : tant que je n'ai pas les éléments suffisants pour déterminer si une proposition est valide, je ne peux qu'attendre d'en disposer. C'est par conséquent une prise de risque : pour agir juste, il faut parfois adopter l'action de différer le moment de l'action du fait d'un manque d'éléments solides. Est-elle dès lors compatible avec des dispositifs de protection qui ne veulent, au contraire, prendre aucun risque ? Le principe de précaution nous incite à aller dans un sens qui peut paraître opposé : in dubio pro malo (en cas de doute, envisage le pire). Cette pensée est à l'œuvre dans la logique de protection. Elle oblige cependant à penser tous les risques existants. On peut éviter d'en prendre certains... qui ouvrent alors à de nouveaux risques du fait des choix qui sont faits. Demander la séparation*



*d'un enfant de son milieu familial quand il y est en danger, c'est l'exposer aux risques que recèlent tous les autres lieux et environnements de vie qui l'accueilleront. [...] Le fait de déclencher une mesure que l'on souhaite de protection et qui se révèle inadaptée entraîne parfois à une exposition, à un danger plus grand encore. Une femme révèle les violences qu'elle subit de la part de son partenaire, on l'incite à partir et on lui propose une mise à l'abri qu'elle accepte. L'équipe est rassurée, pensant avoir réduit l'exposition au danger que représentait la proximité du conjoint... lequel voit au contraire sa volonté destructrice s'amplifier, car la séparation lui est insupportable, et le voilà qui la recherche partout et la tue. [...] Il n'y a pas d'idéal en matière de protection des personnes. Chaque situation est marquée par une exposition à un ou plusieurs dangers. Chaque acte de protection recèle de possibles préjudices, de légers à graves ».*

#### À PROPOS DE L'AUTEUR :



Laurent Puech est assistant social de formation et, après plusieurs années d'exercice en polyvalence de secteur, protection de l'enfance et intervention sociale en gendarmerie, il est actuellement directeur de l'Association Nationale d'Intervention Sociale en

Commissariats et Gendarmeries (ANISCG). Créateur en 2014 du site-ressource ([secretpro.fr](http://secretpro.fr)) consacré au secret professionnel et au partage d'informations en travail social et médico-social, et en 2019 du blog [protections-critiques.org](http://protections-critiques.org), il a développé depuis plusieurs années une activité annexe de formateur. À l'occasion de ce livre, Laurent Puech a créé [www.zets.fr](http://www.zets.fr) pour diffuser la zététique au sein des institutions de travail social et des pratiques professionnelles :

**EN SAVOIR PLUS :** *Manuel du travailleur social sceptique, Déjouer les pièges de la pensée*, Laurent Puech, Éditions Book-e-Book, décembre 2022, 102 pages, 11 euros.

### “Les oubliés de l'enfance” : un témoignage bouleversant pour rappeler à la vigilance de Marcia Blonzel

*« C'était en février 1962. J'allais avoir 9 ans en octobre. Ce jour-là, je suis morte plusieurs fois dans une grande souffrance. Ils sont arrivés à l'appartement en fin de journée. Il faisait déjà nuit. Il y avait une femme et un homme.*

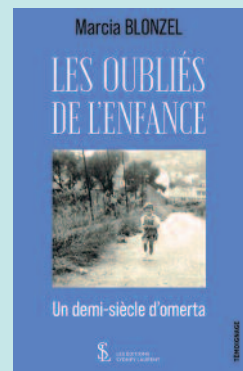


Marcia Blonzel

*L'Aide sociale à l'enfance (Ndlr ainsi dans le texte) est alors entrée dans ma vie, dans nos vies d'enfants. Dans l'appartement de Semur, je jouais assise par terre avec mes frères et sœur. Au début, je n'ai vu que des pieds et des jambes. J'entendais chuchoter, c'est tout. Puis, je les ai vus, les visiteurs, ils avaient l'air gentils. Ils nous souriaient. J'ai entendu ma mère pleurer. J'ai compris qu'ils étaient venus pour nous ».*

C'est un des souvenirs relatés par Marcia Blonzel dans ce bel et dur ouvrage sur son vécu d'enfant placée : « *Les oubliés de l'enfance* ». Elle y décrit des conditions « *dés-humanisées* », des maltraitements, une petite enfance massacrée, une enfance brisée, une adolescence malmenée. « *Je ne voulais pas de ces gens étrangers, surtout d'elle, cette Thénardièrre, cette Folcoche, qui ne m'aimait pas! T'as débarrassé la table? T'as fait la vaisselle? (...). On ne fera jamais rien de toi, ma pauvre fille! (...). J'entendais des reproches tous les jours et recevais fréquemment des gifles et des punitions. Elle ne souriait pas, la Folcoche. Elle avait toujours un visage pincé, dur et fermé (...). Quand elle me regardait, j'avais toujours l'impression d'avoir fait quelque chose de mal. Elle tapait peu, sauf avec des gifles. Je n'étais jamais tranquille ».*

La détermination et la ténacité de Marcia lui permettront de réussir des études de droit et de fonder une famille. Son parcours d'enfant placée s'est, certes, déroulé il y a de nombreuses années, mais l'auteure, DRH à la retraite, aujourd'hui bénévole de l'Adepape 91, sait que des situations comparables perdurent avec encore beaucoup trop de souffrance dans un univers sensé protégé. Au-delà de la démarche personnelle évidemment attachée à l'écriture de cet ouvrage, elle souhaite, par son témoignage, rappeler l'importance de mieux contrôler et de mieux évaluer la mise en œuvre opérationnelle des mesures de protection de l'enfance. ■



**EN SAVOIR PLUS :** *Les oubliés de l'enfance*, Marcia Blonzel, éditions Sydney Laurent, 176 pages.

**À noter :** Les droits d'auteur seront reversés à l'Adepape 91 sous forme de don.

# COUP DE NEUF POUR LES RÉSIDENCES AUTONOMIE



© Carsat Hauts-de-France

**L'Assurance retraite et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ont lancé leur appel à projets annuel pour poursuivre en 2023 la réhabilitation des résidences autonomie. Les gestionnaires ont jusqu'à fin mai pour déposer leurs dossiers auprès des Carsat. Ce plan d'aide à l'investissement est complété depuis l'an dernier par des financements dédiés à la création de nouveaux logements au sein des résidences. L'occasion de faire le point sur les priorités d'une politique ambitieuse.** PAR GARANCE CHESNÉ

**P**lus de 30 000 logements réhabilités dans 618 résidences autonomie en moins de 10 ans : c'est le bilan des mmmmmmmmmmlans d'aide à l'investissement (PAI), engagés conjointement par la Cnav et la CNSA pour offrir un coup de jeune aux anciens foyers logements. Un effort boosté ces deux dernières années par le Ségur de la Santé, alors que des rapports post-Covid ont rappelé les enjeux du développement de solutions intermédiaires entre domicile et Ehpad. Ainsi, ces logements avec services, destinés prioritairement à des personnes âgées encore autonomes et aux revenus modestes,

sont un atout dans la lutte contre l'isolement et la prévention de la perte d'autonomie. Mais depuis leur apogée dans les années 80, les résidences autonomie ont vieilli et ne correspondent plus aux modes de vie des nouvelles générations de retraités.

## RÉHABILITER : UN BON DÉBUT

« Le bâti des résidences autonomie a besoin d'être réhabilité, sécurisé, amélioré », confirme Gauthier Caron-Thibault, responsable du pôle Prévention et appui à la transformation à la CNSA. Mais au-delà de ces travaux, les engagements du Ségur de la Santé nous permettent

aujourd'hui de soutenir une véritable transformation de l'offre ». Et Lucile Guilbault, chargée de développement de projet au pôle ingénierie de la Carsat Hauts-de-France de renchérir : « il y a un réel enjeu à diversifier le plus possible les habitats intermédiaires, qu'il s'agisse de béguinages, d'habitat inclusif ou de Résidences Autonomie. D'autant que ces dernières disposent d'une vraie plus-value avec leur offre de prestations pour faciliter le quotidien des retraités et d'animations collectives de prévention ».

En 2022, ce sont donc 32,5 millions d'euros qui ont été consacrés au Plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie. « La CNSA a délégué 22,5 millions d'euros à la Cnav, qui gère avec les Carsat l'instruction de l'appel à projet et l'attribution des fonds. Un montant qui vient abonder les 10 millions d'euros engagés chaque année par l'Assurance retraite, rappelle Gauthier Caron-Thibault. L'essentiel des crédits du Ségur sur les résidences autonomie, soit 20 millions d'euros, a été prioritairement dédié aux travaux de réhabilitation. Par ailleurs, 1 million d'euros est consacré à financer de la prestation intellectuelle, afin d'accompagner les gestionnaires qui ont par exemple besoin d'aide pour définir leur stratégie patrimoniale, engager un bilan thermique ou réaliser une assistance à maîtrise d'usage. Quant aux 1,5 million d'euros restant, ils priorisent l'ouverture des résidences autonomie sur leur environnement en finançant

l'implantation en leur sein de tiers lieux. » En 2022, 310 chantiers ont ainsi été financés par la Cnsa et la CNAV, dans plus de 250 résidences autonomie : 106 ont bénéficié de travaux de réhabilitation concernant 4900 logements (26,3 M€); 136 ont été concernées par des travaux d'aménagements et d'achat d'équipements, notamment numériques, financés par l'Assurance retraite (4,1 M€); et la création de 16 tiers lieux a été engagée.

### « UN LEVIER POUR UNE OFFRE RENOUVELÉE »

Pour 2023, le même montant de financements a été reconduit et les priorités conservées, à quelques nuances près. La CNSA a souhaité que les travaux de mises aux normes ne soient plus éligibles au PAI sauf à être intégrés dans un projet plus global de transformation bâtementaire. De même, seuls les chantiers de réhabilitation dépassant 100 000 euros pourront bénéficier du PAI national. « Les subventions accordées doivent servir de leviers pour des projets qui répondent aux critères définis par l'Assurance retraite, complète Lucile Guilbault. Nous sommes attentifs à ce que les résidences autonomie offrent les conditions nécessaires à l'accueil des retraités modestes, qu'elles soient implantées sur des territoires fragiles, qu'elles privilégient un projet de vie sociale favorisant la prévention, qu'une étude des besoins ait été conduite, dans l'idéal avec les résidents et que l'équilibre



© Carsat Hauts de France

## UN GUIDE POUR BOOSTER L'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL

Depuis la loi ASV, les résidences autonomie ont la possibilité d'accueillir jusqu'à 15 % d'étudiants, jeunes travailleurs ou personnes en situation de handicap. Une opportunité pour les jeunes, notamment, d'accéder à un logement plus abordable, contre un engagement volontaire auprès de personnes âgées, demandeuses de mixité générationnelle. Toutefois, selon Joachim Pasquet, directeur du réseau Cohabilis, qui réunit une quarantaine de structures investies dans le logement solidaire, le phénomène reste encore marginal.

Cohabilis a donc obtenu le soutien de la Cnav et de la DGCS afin de lancer une étude auprès de la vingtaine de résidences autonomie ayant déployé un dispositif intergénérationnel avec l'aide de son réseau. Elle permettra de mieux comprendre les spécificités de chaque dispositif, leurs modèles juridiques et économiques, les plus-values pour les publics concernés.

Les premiers résultats des enquêtes qualitatives et quantitatives menées auprès des structures et des bénéficiaires sont attendus pour la mi-mai. Avec les bonnes pratiques repérées, ils alimenteront la rédaction d'un guide destiné aux associations du réseau Cohabilis, à l'ensemble des gestionnaires de résidences autonomie, ainsi qu'à tous ceux souhaitant développer ce type de projets.

*financier du projet repose sur des co-financements. À la Carsat Hauts-de-France, nous avons même ajouté des critères d'éco-responsabilité et de solidarité intergénérationnelle. Cela nous incite à aller plus loin aux côtés des porteurs. Nous avons ainsi co-financé avec l'AG2R-La Mondiale Hauts-de-France, un accompagnement pour améliorer l'impact social, proposé à tous les projets de réhabilitation de plus de 100 000 euros. Nous avons également des partenariats avec l'association Générations & Cultures et le réseau Cohabilis pour promouvoir l'habitat intergénérationnel sur la région, dont l'emménagement de jeunes adultes au sein des résidences autonomie (voir encadré), et un autre avec la Compagnie des Tiers Lieux pour sensibiliser les gestionnaires aux logiques de diversification des publics et d'ouverture sur l'extérieur de leurs structures. »*

### COMBLER LES TROUS DANS LA RAQUETTE

Mais faire évoluer l'existant ne suffit pas à répondre aux futurs besoins. Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques<sup>(1)</sup> a récemment mis l'accent sur les inégalités territoriales d'accès aux résidences autonomie. Si, en 2050, on dénomblera en moyenne 750 logements en résidence autonomie accessibles dans un rayon de 30 minutes pour 100 000 personnes âgées de plus de 60 ans, plusieurs départements sont en dessous de ce chiffre, et les territoires d'Outre-Mer n'en comptent aucune. « IDRA (Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie) a été lancée pour combler les trous dans la raquette, explique Gauthier Caron-Thibault. Dans les départements identifiés comme déficitaires et qui souhaitent dès maintenant s'engager dans l'autorisation de nouvelles



© Carsat Hauts-de-France

places, les projets seront soutenus à hauteur de 5 000 euros la place en Métropole et 6 000 euros dans les territoires d'Outre-Mer et en Corse, dans la limite des 15 millions d'euros budgétés nationalement. Les Carsat pourront décider d'abonder ce forfait par des subventions ou des prêts à taux zéro. » Les 79 départements en déficit ont été consultés et les deux tiers d'entre eux se sont engagés sur le nombre de places qu'ils étaient prêts à autoriser. Ils portent auprès des gestionnaires, conjointement avec les Carsat, l'appel à candidature qui permettra de sélectionner les projets. À ce jour, le financement de 2 939 nouvelles places a été validé et les chantiers retenus seront connus en octobre prochain. Avec un impératif : obtenir un permis de construire avant le 30 décembre 2024. ■

1 : Les dossiers de la Drees n° 88- décembre 2021

## L'ESPACE D'EXPRESSION DES ACTEURS SOCIAUX

Acteurs sociaux de terrain, professionnels du secteur social ou médico-social, experts sur les questions économiques, sociales ou sociétales, cet espace "Libres Propos" est le vôtre.

Car nous estimons que c'est bien du partage des points de vue et des regards croisés que vient la richesse des débats pour alimenter au mieux la réflexion de chacune et chacun.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions de contributions par courrier à l'adresse du *Jas* (*Le Journal des acteurs sociaux*, 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris) ou par mail à l'adresse [christophe.robert@lejas.com](mailto:christophe.robert@lejas.com)



# FACE AU TSUNAMI NORMATIF : LE PARI DU BON SENS



© Grégoire Brandel

Comme nous vous l'avons précédemment annoncé, *Le Jas* construit progressivement un « Observatoire des décisions absurdes », principalement ouvert à ses lecteurs. Cette initiative devrait se concrétiser dès septembre, en raison du soutien actif de deux acteurs infatigables de la lutte contre les normes absurdes, Pierre Méhaignerie et Alain Lambert. En attendant, nous publierons régulièrement des libres propos sur ce sujet, avec dans ce numéro une première contribution d'Alain Lambert en tant que président du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

Récemment, le CNEN a dévoilé son rapport d'activité portant sur la période 2019-2022. Les collectivités territoriales ne pourront bientôt plus supporter ce tsunami normatif, malgré les nombreuses digues qu'elles ont elles-mêmes construites au cours de ces dernières années. Dans un contexte où les relations État-collectivités sont de plus en plus fragilisées, l'exécutif doit réagir, et vite !

## LE DERNIER RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CNEN RÉVÈLE LES DÉGÂTS DE L'INFLATION NORMATIVE

Les chiffres sont alarmants. En 2022, le CNEN a examiné 325 normes. Les charges nettes supplémentaires pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics représentent 2,5 milliards d'euros contre 791 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de plus de 200 % en quatre ans. Déclenchées à l'initiative du Gouvernement, les procédures exceptionnelles représentent 23 % des normes examinées en 2022, contre 10 % en 2019. Les ministères de la Cohésion des territoires, de la Transition écologique, et de la Santé sont ceux produisant le plus de normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Un changement de méthode s'impose dans l'élaboration de la réglementation applicable aux collectivités, par le passage d'une logique verticale et cloisonnée à une logique horizontale et participative. L'Observatoire

des décisions absurdes doit prendre toute sa place dans ce changement de pratique : nous ne pouvons plus attendre !

## L'EXEMPLE SIDÉRANT D'UNE AUTORISATION PRÉFECTORALE POUR ABATTRE DES ARBRES

Récemment, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification<sup>(1)</sup> a entendu clarifier le régime de protection des allées et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique. Le préfet de département devient désormais l'autorité administrative compétente pour se prononcer sur les atteintes éventuelles à ces allées et alignements d'arbres. Un projet de décret<sup>(2)</sup> précise, quant à lui, les procédures d'autorisation et de déclaration préalables en listant soigneusement les informations, pièces et documents à fournir, les modalités de transmission au préfet ou encore les délais et modalités de réponse de ce dernier. Il crée de surcroît une contravention de cinquième classe en cas de violation de ce nouveau régime et simplifie la procédure de poursuite en modifiant le Code de procédure pénale.

Examiné par le Conseil national d'évaluation des normes, il n'est pas surprenant que ce décret ait reçu un carton rouge, c'est-à-dire un avis défavorable définitif. Le collège des élus a notamment estimé que les maires étaient les mieux à même de prendre une

mesure d'abattage d'arbres. Dans la plupart des cas, l'abattage d'un alignement d'arbres répond à une situation d'urgence, la décision du maire étant toujours justifiée par un objectif sanitaire ou de sécurité. Dès lors, prévoir une procédure de déclaration préalable pourrait retarder l'action du maire, et mettre *in fine* en danger les administrés.

## LE PARI DU BON SENS

Arrêtons de porter atteinte au principe de libre administration des collectivités, arrêtons de complexifier le droit en vigueur, arrêtons de vouloir tout réglementer dans le menu détail. Faisons preuve de bon sens, faisons confiance aux élus qui agissent dans l'intérêt de leur territoire pour répondre à des situations d'urgence dictées par les spécificités locales.

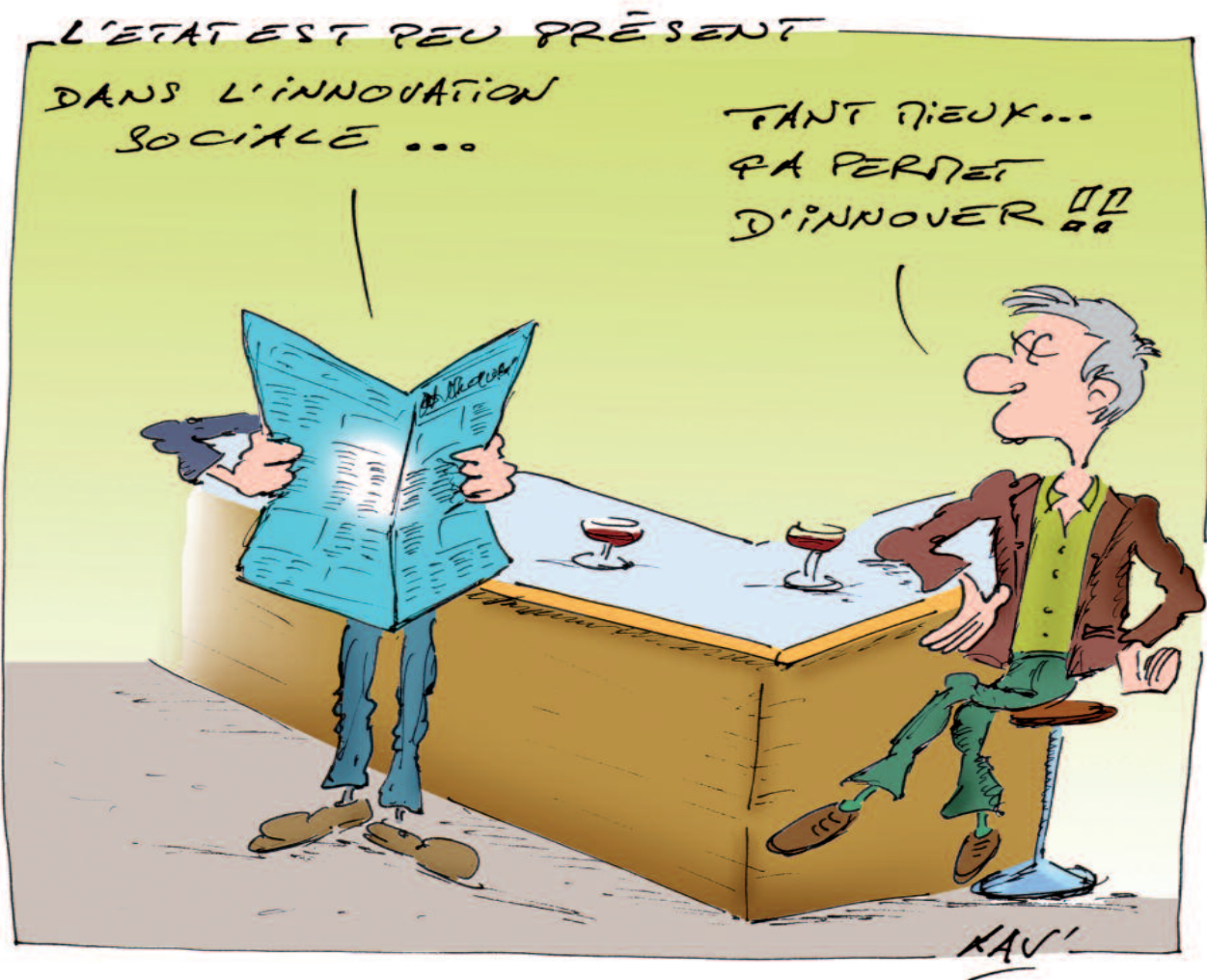
Ce décret est symptomatique du réflexe technocratique parisien qui entend régler toutes les situations territoriales par la norme, d'autant qu'un tel réflexe conduit iné-

vitablement à l'apparition de contentieux qui n'auraient pas existé sans l'élaboration de réglementations farfelues et inadaptées. Que reste-t-il de la décentralisation lorsque le représentant de l'État devient compétent pour délivrer des autorisations en vue d'abattre des arbres sur le territoire communal ? Une nouvelle forme de tutelle *a priori* du préfet sur les actes des collectivités territoriales semble aujourd'hui pointer le bout de son nez. À mon grand regret.

**Alain Lambert**  
Président du CNEN

(1) Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

(2) Projet de décret fixant les modalités des procédures de déclaration et d'autorisation préalables dans le cadre du régime de protection des allées et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique et portant création d'une contravention réprimant la violation de ce régime.



# HANDICAP : QUAND L'HABITAT INCLUSIF EXCLUT

Par une ordonnance du 20 février dernier (n°470899), le Conseil d'État a pris position pour la première fois sur une situation d'habitat inclusif, ces formes de vie proposées aux personnes vulnérables, âgées ou handicapées. L'occasion de constater que, pour cette juridiction, des personnes handicapées doivent partir en foyer dès qu'elles sont trop nombreuses à vivre en habitat individuel.

**L**a stupéfaction passée, retour aux faits : depuis quelques années, au Mans, un immeuble locatif de vingt-trois logements compte parmi ses locataires une bonne dizaine de personnes handicapées physiques, désireuses de vivre en autonomie, chacune dans son appartement.

Début 2022, la municipalité s'inquiète soudain de ce lieu où se vit cette heureuse mixité de locataires, avec et sans handicap. La commission de sécurité fait une visite et son verdict tombe : plus de six personnes handicapées habitent dans la même maison, celle-ci est donc, prétend-elle, un établissement auquel il faut imposer la réglementation incendie des « établissements recevant du public ».

Le bailleur, ainsi sommé d'assurer la présence, jour et nuit, d'un agent chargé de la sécurité incendie et de faire d'importants travaux de mise aux normes, demande la suspension de cette décision au tribunal administratif de Nantes. Celui-ci lui donne raison. Mais la commune fait appel devant le Conseil d'État et obtient gain de cause, par cette décision qui sème inquiétude et incompréhension chez tous les acteurs de l'habitat inclusif (et parmi de nombreux juristes).

La Haute juridiction écrit en effet que « *la concentration (sic) en un lieu unique de personnes (...) porteuses de handicap sévères et qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie quotidienne* » a pour conséquence que les « *espaces destinés à les loger (...) constituent un établissement destiné à recevoir du public au sens de la réglementation de sécurité contre l'incendie* ». Et voilà : chacun des locataires handicapés est aujourd'hui prié de quitter sans délai son appartement et d'aller vivre en foyer.

Cette décision est d'abord lourde de ce qu'elle révèle de nos lois. Car si la seule présence, dans un immeuble, d'un certain nombre de personnes handicapées suffit



à transformer l'immeuble en « établissement », alors, par l'effet d'une législation d'un autre âge, nous avons réussi à institutionnaliser définitivement les personnes qui vivent avec un handicap. Elles peuvent toujours tenter d'aller vivre ailleurs qu'en institution : elles la porteront, avec elles, où qu'elles iront !

Cette décision en dit long, aussi, de nos mentalités. Car ce n'est qu'une ordonnance de référé, rendue en urgence par un juge unique et qui, techniquement, n'a pas « d'autorité de chose jugée » et ne fait pas jurisprudence. Or, loin d'être traitée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire peut-être une erreur, elle provoque un véritable affolement et met à l'arrêt de multiples projets à travers l'hexagone.

Comment expliquer ce phénomène, sinon par la raison navrante que beaucoup n'y voient aucun scandale ? En réalité, c'est moins cette décision qui est inquiétante que la facilité déconcertante avec laquelle on l'admet. Comme s'il était normal, au fond, que des personnes handicapées aient pour seule vocation de vivre en institution.

Que sonne le réveil des consciences ! Les normes de protection contre l'incendie sont indispensables, bien sûr et sont au service des plus fragiles. Mais en leur laissant le même droit qu'à tout citoyen de vivre en sécurité dans le « chez soi » qu'il a choisi.



# LE CAHIER DES RÉSEAUX

**Nos valeurs**

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

Logos des membres du Cahier des Réseaux:

- AMRF - Association des Maires Ruraux de France
- Centres sociaux
- FEHAP - Santé Sociale - Privé Solidaire
- DMR - pour tous, toute la vie, partout
- UNIOSS
- CNLRQ - Comité National de Liaison des Régies de Quartier
- ANDASS - Association Nationale des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- FNADEPA - Fédération Nationale des ADEPA
- reness - réseau national de l'économie sociale et solidaire
- la Ligue de l'enseignement - un savoir pour tous, un avenir pour tous
- Pacte civique
- ODAS - Observatoire National de l'Économie Sociale
- nexem - employeurs, différenciation
- L'Outil en Main France



# « ENTRE NOUS, L'ENTRAIDE C'EST L'ESSENTIEL »

Le 4 mars 2023, s'est déroulé le 65<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fnadepape, au sein de l'emblématique Palais du Pharo, à Marseille. L'Adepape13 en a été l'hôte et a eu l'honneur de recevoir près de deux cents bénévoles et une cinquantaine d'acteurs institutionnels et sociaux de toute la France.



© Fnadepape

Projet « Musiques pour tous », à l'Adepape13

## UN CONGRÈS, UN MOT : L'ENGAGEMENT

L'ouverture de l'événement a été l'occasion pour la Fnadepape de rappeler l'exhaustivité de ses missions d'assistance envers tous les enfants et jeunes accueillis ou après leur sortie. L'engagement des associations est entièrement orienté vers l'entraide, pour sécuriser les parcours et les sorties. Il s'agit d'assurer à tous ces jeunes qu'ils peuvent être accompagnés, notamment par des professionnels formés, dans le cadre de dispositifs et de projets qui doivent constamment s'adapter aux besoins et aspirations des jeunes.

Cet engagement concerne chaque bénévole, qu'il soit fraîchement sorti

de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en cours de contrat jeune majeur, étudiant, sans emploi, salarié, voire retraité, chacun mettant ses compétences et ses atouts au service des Adepape. Car au sein de la Fnadepape plus qu'ailleurs, l'entraide s'avère essentielle pour maintenir le droit de grandir sereinement. La qualité de l'écoute en est le fil conducteur, et l'intelligence collective permet de mieux anticiper les besoins et de mieux travailler sur l'amélioration des conditions de vie post-ASE.

## LE NÉCESSAIRE SOUTIEN À LA REPRÉSENTATION DES USAGERS

C'est dans cette dynamique qu'a été abordé un sujet préoccupant, car

fondamentalement lié à la viabilité du projet associatif : le principe des congés de représentation. En effet, dans une société où les associations sont de plus en plus nombreuses et sollicitées pour leur expertise de terrain, cette question de la mise à disposition des ressources bénévoles est primordiale. Et plus encore, dans une société où les jeunes sont au centre des priorités ministérielles pour notre avenir commun.

Ainsi, la Fnadepape invite les décideurs publics à modifier les droits existants vers une plus grande souplesse et adaptabilité. Ainsi, Jean-Marie Muller, président de la Fnadepape, s'adresse en ces termes à la présidente du département des Bouches-du-Rhône, Martine Vassal : *« C'est beau d'intégrer les jeunes aux instances, mais pour pouvoir assumer toutes ces représentations, si l'on veut qu'ils puissent à la fois mener une vie familiale et personnelle, construire leur vie professionnelle et représenter notre mouvement dans les instances, il faudra faire des efforts nets sur les congés de représentations. Sinon, dans quelque temps, et vous savez bien comment la machine se reforme, on dira : 'Voyez, on leur a confié des représentations et ils ne sont pas capables de les assumer.' »*

Alors que certains des bénévoles de

la Fnadepape sont nonagénaires et expriment être « *fiers et rassurés de l'héritage qu'ils nous ont légués* », ils regardent avec une profonde sympathie l'arrivée des jeunes dans le mouvement. Sans eux, ces seniors et ces juniors, « *la plus grande famille de France* » ne serait sans doute pas ce qu'elle est aujourd'hui. L'enjeu est donc de soutenir concrètement le tissu associatif, en tenant compte des réalités sociales et professionnelles auxquelles les bénévoles sont soumis. Autrement dit, de soutenir une relève dans les meilleures conditions possibles.

### UN PROJET ASSOCIATIF PÉRENNE

Le congrès a également été l'occasion de faire le point sur la vie de la Fnadepape. Ainsi, la directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), Caroline Nisand, a officialisé le renouvellement de la Convention l'unissant à la Fnadepape.

La vivacité de la vie associative s'est encore décliné avec des remerciements aux bénévoles très investis pour l'ensemble de leur parcours associatif. Ainsi, le président de la Fnadepape a remis, avec des félicitations plus que méritées, un présent au président de l'Adepape de Niort, Michel Ejner, en reconnaissance de son engagement quotidien durant plus de cinquante ans.

*In fine*, la fédération remercie Hamza Bensatem, président de l'Adepape13 depuis maintenant trois années, en qui les bénévoles soulignent le cœur, la force et la détermination pour œuvrer en faveur des personnes les plus vulnérables de notre société, nécessitant ou ayant nécessité d'une mesure de protection.

Le lien intergénérationnel inhérent à l'existence même de la Fnadepape



© Fnadepape

**Nous remercions tout particulièrement les Bénévoles de l'Adepape13 & le CA de la Fnadepape sans qui, l'organisation n'aurait pu aussi bien se dérouler : Alham, Anaïs, Arnaud, Benoît, Bernard, Bilal, Carole, Cassandra, Charlene, Celya, Corentin, Damien, Fatima, Halim, Hélène, Joanna, Kamila, Khaoula, Laurence, Léa, Majda, Mattieu, Marceau, Martine, Medhi, Mélissa, Quentin, Rania, Safa, Samaé, Sophie, Timmy, Tom et William.**

était indéniablement palpable, nous rappelant que : « *Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit* » (Gaston Bachelard).

### UN MOMENT DE PARTAGE FRATERNEL

Si le 65<sup>e</sup> Congrès s'est concentré en une journée au Palais du Pharo, les bénévoles des Adepape se sont retrouvés tout au long d'un week-end de quatre jours. Ils ont pu ensemble visiter la belle et historique ville qu'est Marseille, flâner à la découverte du Vieux-Port, des Iles du Frioul, en passant par une visite guidée de la grotte Cosquer reconstituée.

Ce temps en marge du congrès, dont les bénévoles ont su se saisir, a été tout aussi important pour se

rencontrer, interagir et échanger sur divers sujets dont ceux évoqués lors des réunions réflexives du Conseil d'orientation des politiques de Jeunesse (COJ), comme la visibilité associative ou les inégalités départementales en matière d'insertion, sociale et professionnelle, des sortants de l'ASE.

Au fil du dîner offert aux congressistes, au-delà de sustenter nos cœurs de solidarité, nous avons eu le plaisir d'écouter les musiciens de l'Orchestre philharmonique du Pays d'Aix Junior, qui ont joué avec les jeunes bénéficiaires de l'Adepape13, encadrés dans le projet « *Musique pour tous* », sous l'impulsion de Sophie Vallauri.

**Dou Yablokoff**

# LA SOBRIÉTÉ : QUELS ENJEUX POUR LES ENTREPRISES ?

Le 5 avril dernier, le Pacte civique organisait, en partenariat avec le Conservatoire national des Arts et Métiers (Cnam), un colloque sur le thème « Les entreprises à l'épreuve de la sobriété ». L'occasion d'échanges entre universitaires, responsables d'entreprises, petites et grandes, et représentants du personnel afin d'approfondir les enjeux et les conditions de mise en œuvre de la sobriété en entreprise.

« **L**a sobriété recouvre l'ensemble des mesures et pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter l'utilisation d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau, tout en garantissant le bien être de tous, dans le cadre des limites planétaires ». C'est est la définition donnée par le Giec, dans son rapport 2022, au terme de 4 ans de travail, qui a servi de repère commun aux intervenants.

La présentation du sondage *Regard des salariés sur la sobriété en entreprises* publié par le Pacte civique et l'institut ViaVoice, a permis de vérifier que le mouvement de sobriété était engagé en entreprises, prioritairement sur des sujets à enjeux financiers. Ce sujet parle surtout aux salariés de 18-24 ans dont 60 % ont une idée précise (47 % pour l'ensemble des salariés). 24 % des salariés élargissent le concept de sobriété, au-delà de la consommation de CO<sub>2</sub>, ou de la bonne gestion des stocks, à des questions portant sur les relations sociales ou l'organisation du travail. La sobriété des rémunérations impliquerait, pour 60 % d'entre eux, un écart maximal de rémunérations de 1 à 20.



© Pixabay

Dans la séquence introductive, Bénédicte Fauvarque-Cosson, administratrice générale du Cnam, souligne la force du droit pour rendre

réaliste l'utopie d'une sobriété qui visait à transformer notre modèle de croissance. Elle suggère que la sobriété pourrait entrer dans la

Constitution, mais aussi dans le Code civil ou le droit de la consommation. De son côté, Jean-Baptiste de Foucauld, co-fondateur du Pacte civique qui, dès 2011, fit de la sobriété l'une de ses quatre valeurs, rappelle que la sobriété doit être créative, juste et fraternelle, s'agissant d'une valeur à dimension philosophique et spirituelle et ne pas se résumer à une contrainte imposée de l'extérieur (Cf « *Le choix des sobriétés* », éditions de l'Atelier, 2021).

### UN ÉTAT D'ESPRIT

Lors d'une table ronde consacrée à la nécessaire évolution de la culture d'entreprise, Émilie Brehal, ex-directrice de l'agence de notations Vigéo, indique que les agences traquent les externalités négatives, comme la surconsommation de ressources, et que l'Europe travaille à une réglementation fléchant les investissements vers des entreprises vertueuses. Mélanie Tisserand-Berger, présidente du Centre des jeunes dirigeants, pointe les 158M€ d'épargne salariale investis dans les fonds gris/noirs, alors que les entreprises manquent d'argent pour renouveler leur modèle économique. Valérie Guillard, professeure de marketing à Paris Dauphine estime à seulement 10 % les Français réellement investis dans une démarche de sobriété. Ce qu'attendent les consommateurs des entreprises est une offre préservant le vivant, avec une transparence de l'information et... sans payer plus cher. Antoine Frérot, président de Véolia, souligne que la sobriété est un état d'esprit, autant qu'une condition de la pérennité de l'entreprise et qu'elle doit

être utile pour toutes les parties constituantes (actionnaires et salariés) et prenantes (fournisseurs et clients). Pour lui, la sobriété n'est compatible avec la croissance que si l'on vise la croissance du travail et qu'il faut être conscient qu'une diminution de la quantité de produits, au profit de la durabilité et de la qualité, coûtera plus cher au consommateur. Il prône aussi une attention à la qualité du temps de vie au travail.

### IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS

« *Quelle place pour les salariés et leurs représentants* » dans la recherche de sobriété ? Françoise Dany, professeur à EM Lyon, pense qu'il convient d'expérimenter ce qu'est une bonne gestion au regard de nouvelles valeurs de solidarité, d'entraide, de sobriété. Pour Joël Lebreton, ancien président de Transdev et de Keolis, le manager qui parle de sobriété doit être crédible. Cela interroge l'hyper financiarisation des entreprises et rend nécessaire la co-construction avec les parties prenantes d'un projet d'entreprise pouvant conduire à un pacte de sobriété entre les actionnaires, les investisseurs de long terme, les managers et salariés. Cela induit des évolutions managériales à partir d'un dialogue social global qui met le sens de l'entreprise au cœur du système. Les règles du jeu de la sobriété devraient être claires pour tous, y compris sur le sujet de écarts des rémunérations. Pour la syndicaliste Ute Meyenberg, la sobriété ne peut fonctionner en entreprise que si elle implique tous les acteurs, et particulièrement les salariés.

Dans une autre table ronde consacrée à la place de la comptabilité dans l'émergence d'entreprises sobres, Jérôme Cazes, fondateur du collectif « Carbone sur facture » présente un projet de comptabilisation carbone parallèle à la comptabilité monétaire avec des garanties de fiabilité. Un logiciel de comptabilisation carbone est déjà quasi opérationnel. Emmanuel Millard, président du réseau des dirigeants financiers, appuie cette initiative en indiquant qu'elle complète la déclaration de performance extra financière, obligatoire pour les grandes entreprises, alors que la commission européenne travaille à les augmenter.

En conclusion, Anne Varet, directrice de la recherche de l'Ademe, rappelle la nécessité de réinterroger notre modèle de croissance infinie, l'abondance toujours croissante de biens et services. Il faudra s'orienter vers des services de réparabilité plutôt que de produire des objets nouveaux, viser des performances d'usage, du service rendu et environnemental.

Un colloque très réussi qui ouvre des perspectives à tous les acteurs économiques et sociaux que nous sommes nécessairement. ■



**Éric Thuillez**  
Animateur de l'Atelier  
Sobriété du Pacte civique

# RETOUR SUR LA JOURNÉE NATIONALE ENFANCE ET PARENTALITÉ DE L'ADMR

Le 13 avril dernier, l'ADMR organisait sa première journée Enfance et Parentalité à la Maison de la Chimie. Cet événement, exclusivement dédié au réseau ADMR, a permis de croiser les regards d'experts de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité autour de tables rondes face à un public composé essentiellement de salariés d'intervention et de bénévoles de l'ADMR.

La thématique de la journée « *L'accompagnement ADMR des familles et enfants : vers une approche complémentaire* » avait pour objectif de mettre en avant la transversalité des interventions des professionnels de l'ADMR, à domicile avec les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), et dans les 220 lieux d'accueil enfance-jeunesse<sup>(1)</sup>. L'ADMR pense en effet l'accompagnement des enfants et leur famille de façon globale. Depuis plus de 75 ans, nos associations ADMR accompagnent les enfants dès la naissance et tout au long de l'enfance, pour leur permettre de grandir et de s'épanouir. Il s'agit également d'apporter des solutions adaptées à toutes les situations familiales, notamment dans des territoires ruraux où peu de services aux familles existent.

Après l'introduction de la journée par le secrétaire général de l'ADMR, Thierry d'Aboville, c'est au tour de Charlotte Caubel, secrétaire d'État en charge de l'Enfance auprès de la Première Ministre, de prononcer un discours plein de reconnaissance pour le métier de TISF : « *Permettez-moi de mettre en valeur l'activité des techniciens de l'intervention sociale et familiale. Je le sais bien, le cœur*



*de leur métier réside dans la prévention au sein des familles. [...] Que ce soit dans le cadre spécifique de la protection de l'enfance ou de votre action plus large au service des familles, leur rôle m'apparaît indispensable car il est caractérisé par la proximité de votre intervention au domicile même des familles. Vous tissez des liens de confiance avec chaque membre du foyer, c'est le gage nécessaire de votre mission, la rendant si délicate et si précieuse à la fois. Le principe de l'aller vers qui nous est cher est au cœur de votre activité et permettez-moi de vous en remercier.»*

## INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

Une première table ronde autour du thème « *L'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques* » réunit Eric Delemar, Défenseur des enfants adjoint à La

Défenseuse des droits, Sylviane Giampino, présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), Mayalen Iron, directrice de projet 1 000 premiers jours de l'enfant au secrétariat général des ministères chargés des Affaires sociales et Pascal Lissy, administrateur national ADMR en charge des questions Enfance et Parentalité. Autant de voix pour décrire leur vision des politiques publiques actuelles en matière de petite enfance, de protection de l'enfance ou encore des 1 000 premiers jours et la façon dont elles sont pensées afin de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Tous soulignent l'importance d'avoir des institutions indépendantes pour faire avancer les choses, mais aussi les limites des politiques publiques actuelles. Sylviane Giampino affirme qu'« *il y a en ce moment des institutions qui existent dans notre pays, le défenseur des enfants, le HCFEA, l'IGAS... qui ont une vraie indépendance, et qui font leur travail. Nous devons faire en sorte de tenir le coup le temps nécessaire pour que ce qui se passe en ce moment dans le secteur de l'enfance porte ses fruits. On va y arriver !* ». Différents grands sujets sont tour

à tour discutés : la place de l'intérêt supérieur de l'enfant dans chaque action de leur institution, les moyens pour donner plus de poids à cette thématique et pour mettre réellement l'enfant au cœur du futur service public de la petite enfance. Eric Delemar souligne l'importance de changer de culture : « *L'enfant doit devenir sujet, et non plus un autre. Ce qui est fondamental, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant ; il doit avoir accès à l'ensemble de ses droits* ». Mayalen Iron rappelle quant à elle l'importance de la prévention et les avancées réalisées avec la politique des 1 000 premiers jours, qui doit s'inscrire sur du long terme afin qu'elle porte ses fruits pour une prise en charge complète des besoins de l'enfant dans cette période cruciale.

## APPORTER DES ÉVOLUTIONS CONCRÈTES

Une deuxième table ronde rythme l'après-midi sur la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille. L'occasion de poursuivre les échanges sur le dernier rapport IGAS, sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches. Après un temps de présentation du rapport, les différents intervenants, Pierre Moisset, sociologue spécialiste des questions d'accueil de la petite enfance, Guillaume Roussier, responsable du pôle Petite enfance à la Cnaf, Camille Hamon et Jérémy Louis, tous deux responsables de crèche ADMR, peuvent réagir sur les constats alarmants posés par ce rapport. Pierre Moisset insiste plus particulièrement sur la qualité de vie au travail des professionnels de la petite enfance et leur perception de la qualité d'accueil dans les

crèches : « *Pour être au rendez-vous des ambitions il convient d'apporter des évolutions concrètes et plurielles susceptibles d'agir en faveur du bien-être et du développement de l'enfant. Le décalage entre la façon dont a été construite la politique et ce que l'on comprend de l'enfant est flagrant* ». Guillaume Roussier évoque les actions de la Cnaf pour soutenir la qualité d'accueil : « *Depuis des années, le financement des Cafenvers les crèches leur donne les moyens de la qualité. Les Caf finance les places en crèche de façon de plus en plus prépondérantes mais restent des financeurs isolés.* » Les deux responsables présentent de leur côté différentes initiatives qu'ils portent afin d'améliorer la qualité d'accueil : implication renforcée des familles, projets pédagogiques innovants, autour de l'écologie, la musique, les langues régionales, ou encore management participatif...

## LES PROFESSIONNELS À L'HONNEUR

La dernière table ronde met à l'honneur les services d'aide et d'accompagnements à domicile pour ces familles (SAAD Familles) et leurs professionnels, les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF). Jean-François Boutrou, psychologue clinicien, intervient sur la spécificité du soin à domicile, espace extraordinaire d'intervention. Il insiste sur l'importance des interventions des TISF, qui demeurent des travailleurs sociaux essentiels, malgré le manque de reconnaissance de ce métier et la pénurie importante de professionnels : « *La relation humaine est un savoir-faire et les TISF l'ont. Le domicile est une pièce de théâtre mais aussi un lieu de souf-*

*france, un lieu culturel, ou on transmet les codes* ». Camille Debeugny, chargée de mission Parentalité numérique et information des familles à la DGCS rappelle que les SAAD Familles ont toute leur place dans les réformes actuelles des services aux familles : comités départementaux des services aux familles, politique des 1 000 premiers jours de l'enfant... Un nouveau cahier des charges viendra valoriser la spécificité de l'intervention des SAAD Familles. À leurs côtés, Séverine Bertil, responsable famille, et Rémi Lesaulnier, président d'association, tous deux à l'ADMR, témoignent du précieux travail des TISF et des initiatives innovantes portées par leurs structures : interventions en prison, travail en lien avec les professionnels de crèche, appartement pour les visites en présence d'un tiers et les actions collectives...

La journée s'achève sur un discours de Pascal Lissy, président du Groupe national enfance et parentalité, rappelant les nombreux chantiers qui attendent le secteur et notamment l'ADMR en matière d'Enfance et Parentalité. « *Dans toutes les initiatives des acteurs de terrain, comme dans toutes les politiques publiques de l'Enfance, c'est bien le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit être au cœur de leur conception* ». L'ADMR continuera les efforts entrepris et le développement de nouveaux projets afin de répondre aux besoins des enfants, de leur famille et aux enjeux du secteur. ■

(1) L'ADMR porte des crèches, des micro-crèches, des accueils de loisirs, des relais petite enfance, des lieux d'accueil enfants et une pouponnière.



# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE MADE IN CENTRES SOCIAUX

Il est évident que la transition écologique nécessite de grands changements à l'échelle des pays et de la gouvernance internationale. Mais cela n'empêche pas de s'adosser également à une autre transition écologique, plus modeste : celle qui part des ressources, des pratiques et des problématiques rencontrées par les habitants pour construire des politiques publiques plus efficaces et mieux ancrées. Et c'est dans cette dimension, plus locale, mais néanmoins tout aussi vitale, que l'action des associations et fédérations prend tout son sens. Conscients de ces enjeux, les centres sociaux apportent leur pierre à l'édifice.

## LES CENTRES SOCIAUX, NATURELLEMENT ÉCOLOS ?

Café bricolage, jardin partagé, ateliers de recettes anti gaspi, actions autour de la mobilité douce, groupements d'achat... Les portes d'entrée sont multiples pour aborder la question de l'écologie dans un centre social. Bien souvent d'ailleurs, on fait de la transition écologique sans le savoir – ou sans que ce soit visible – et depuis longtemps ! Car c'est dans l'ADN des centres sociaux (et des structures d'éducation populaire) de construire, avec les habitants, des alternatives et des solutions aux petits ou grands problèmes rencontrés au quotidien.

## « FIN DU MONDE, FIN DU MOIS, MÊME COMBAT »

La transition écologique dans les centres sociaux passe par des actions qui sont souvent des réponses à des enjeux de précarité (alimentaire par exemple), avant d'intégrer une démarche environnementale plus globale et une structuration de leurs pratiques, y compris internes.

Au cœur des enjeux, la lutte pour plus de justice sociale. L'idée préconçue selon laquelle les populations les plus pauvres ne seraient pas concernées par l'écologie, ou l'écologie serait « un souci de riches », ne tient plus. Les inégalités environnementales viennent bousculer cette idée. Personne n'y échappe – ce sont même les plus pauvres qui en souffrent le plus. Comme l'a rappelé Catherine Larrère, philosophe, lors du colloque « Osons la transition écologique et solidaire » des centres sociaux, les 6 et 7 décembre 2022, « *les inégalités environnementales ne sont pas une nouvelle catégorie d'inégalités, mais c'est la dimension environnementale des inégalités sociales.* »

Les centres sociaux, acteurs du territoire en lien avec tous les publics, de la petite enfance aux seniors, en passant par les familles, ont donc un rôle à jouer pour permettre à toutes et tous d'agir sur ce qui les concerne. Toujours selon Catherine Larrère, « *il faut remettre en cause les idées reçues sur l'écologie : par exemple l'idée qu'il faudrait avoir*

*un bac +5 pour comprendre les questions écologiques parce qu'il y a beaucoup de données scientifiques. Nous devons faire une autre histoire de l'écologie, une histoire populaire.* »

## LA CONTRIBUTION DES CENTRES SOCIAUX POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Avec leur approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir et l'accueil inconditionnel de toutes et tous, les centres sociaux l'affirment au quotidien : tout le monde est concerné, et tout le monde peut agir. Cette approche permet aux habitants de se saisir d'enjeux complexes, comme la transition écologique, sans en être experts. Structures de débat et d'expression, les centres sociaux sont des lieux permettant d'accueillir les émotions – les craintes comme les envies d'agir – et d'ouvrir les imaginaires et les possibles, dans un contexte sociétal parfois anxiogène et paralysant.

Et parce qu'eux non plus ne sont pas spécialistes en la matière, les centres sociaux font alliance et coopèrent avec d'autres (associations



militantes, mais aussi universitaires, collectivités locales) autour de projets écologiques et sociaux qui permettent de transformer efficacement les territoires. Enfin, une des spécificités du centre

social est sa capacité à dépasser la seule dimension individuelle, celle – nécessaire – des éco-gestes par exemple, pour expérimenter une approche collective. Sortir de la responsabilité individuelle pour

construire, habitants et acteurs de politiques publiques, des réponses collectives qui ont un impact. ■



## La transition écologique, citoyenne et solidaire dans les centres sociaux de la Drôme

Une démarche co-portée par la Fédération des centres sociaux de la Drôme et la Caf de la Drôme, avec pour point de départ, il y a trois ans, une formulation commune des enjeux et défis environnementaux et sociaux à mener conjointement. Depuis, et après un état des lieux des pratiques des centres sociaux du département, l'animation d'un groupe réunissant 10 centres sociaux sur les 26 du territoire, l'organisation de temps d'échange de pratiques au sein du groupe et un accompagnement dans la dentelle de chaque structure, les centres sociaux de la Drôme transforment leur territoire en changeant leurs pratiques, en accompagnant des collectifs d'habitants, ou en développant des coopérations nouvelles.

Pour Jadwiga Woznica Raoulx, Patrick Gerland et Jean-Jacques Roche (respectivement chargée de mission transition écologique et administrateurs au sein de la Fédération de la Drôme), il était évident pour les centres sociaux drômois, qui travaillent déjà la question des inégalités sociales, de s'emparer de ce sujet.

« Cette démarche permet d'associer la question environnementale et à la question sociale, là où peu de structures arrivent à associer les deux. Parler d'écologie populaire, partir des savoirs déjà inscrits chez les personnes, c'est une particularité des centres sociaux. Les personnes savent faire avec peu. C'est aussi notre rôle de pouvoir valoriser ces connaissances. »

**Jadwiga Woznica Raoulx**, chargée de mission transition écologique à la Fédération des centres sociaux de la Drôme

Concrètement, grâce à l'intelligence collective et au partage d'expérience, les centres sociaux drômois agissent sur tous les domaines de la vie des habitants. Au Carrefour des habitants du Nyonsais, le centre social où Jean-Jacques est bénévole, les actions sont multiples : atelier de réparation de vélos, projet de garage solidaire, expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire, incitation aux travaux d'isolation, réflexion autour de la gouvernance et des outils sociocratiques pour permettre à chacun de participer à la décision...

En plus d'un lien pensé entre écologie et social, tous trois reviennent sur les ingrédients pour animer une démarche de transition écologique qui embarque tout un réseau :

- L'intégration de la transition écologique au projet global de la structure
- La participation à des politiques locales favorables
- Des ambassadeurs dans les structures, et des équipes sensibilisées au sujet
- Un travail sur ses pratiques internes avant tout

« Les habitants nous disent qu'ils n'ont pas besoin de leçon à recevoir, mais d'accompagnement et d'exemples. Une bonne transition commence par soi-même. »

**Patrick Gerland**, administrateur de la Fédération des centres sociaux de la Drôme

# LA PROTECTION DE L'ENFANCE A BESOIN DE VOUS

Formez-vous à la fonction  
de cadre en protection de l'enfance  
avec l'École de la Protection de l'Enfance.

## SUIVEZ LA FORMATION

### RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

UN CURSUS DE FORMATION CONTINUE PLÉBISCITÉ PAR LES ANCIENS ÉLÈVES ET LEURS EMPLOYEURS\*

AVEC LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS LES PLUS QUALIFIÉS  
SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE  
ET EN PRÉSENCE DU **DR MARIE-PAULE MARTIN-BLACHAIS**

Responsable de la démarche de consensus et auteure du rapport sur les  
Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance,  
directrice scientifique de l'École de la Protection de l'Enfance.



©L'Action Sociale

CURSUS DE FORMATION DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ  
ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE .

Formation de 224 heures (en présentiel) élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

\* Moyenne de 16,5/20 dans les évaluations des modules. Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suivi le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'École de la Protection de l'Enfance ont intégré des postes d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet, 100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans bénéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.

Prochaine rentrée : le 20 Novembre 2023



L'École de la Protection de l'Enfance est portée la SAR L'ACTION SOCIALE, organisme de formation déclaration n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation.



RENSEIGNEMENTS

[www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com) ou Tel : 01 53 10 24 10

Les formations de l'École de la Protection de l'Enfance sont accessibles aux personnes en situation de handicap.  
Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : [florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com](mailto:florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com)

# MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE



En ce moment, faites effectuer un **audit gratuit** de vos contrats assurances santé et prévoyance avec notre partenaire **AGEO** !

Depuis vingt ans, Mediassoc est au côté des associations du secteur qui veulent optimiser leurs achats.

Contrats de prévoyance, téléphonie et Internet, butane, fournitures de bureau... Mediassoc a négocié pour votre association **les meilleures offres grands comptes** et vous accompagne à tout moment dans la relation avec les entreprises partenaires.

Sans adhésion, sans aucune obligation et **entièrement gratuitement**, rejoignez les milliers d'associations utilisatrices de Mediassoc en vous inscrivant simplement sur [mediassoc.fr](http://mediassoc.fr).



**MediAssoc**

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL  
SANS MINIMUM D'ACHAT  
SANS INTERMEDIAIRE  
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V<sup>e</sup>

**01 45 86 46 14**

<https://www.mediassoc.fr>

Bloquez les dates !

# XVI<sup>è</sup>

# ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

## CITÉ DES CONGRES-NANTES | 29 & 30 JUIN 2023

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

### Les 1000 premiers jours mieux prévenir, mieux protéger



**JEUDI 29 JUIN 2023**

**SÉANCE PLÉNIÈRE**

**CE QUI SE JOUE ET SE NOUVE DANS LES 1000 PREMIERS JOURS DE LA VIE D'UN ENFANT**

**LES ATELIERS**

**LES PRATIQUES ET QUESTIONNEMENTS À PARTAGER POUR BIEN RÉPONDRE AUX BESOINS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES JEUNES ENFANTS**

**SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PRÉCOCE**

**SOUTIEN À DOMICILE**

**PLACEMENT DES BÉBÉS**

**DÉLAISSEMENT DES TOUTS-PETITS**

**PARENTS ET AIDE SOCIALE À L'ENFANCE**

**PAUSE DÉJUNER**

**ATELIER 4**

- # Ce qui se joue chez l'enfant entre 0 et 3 ans.
- # Comment mieux soutenir la parentalité à l'arrivée d'un enfant ?
- # Comment mieux accompagner les tout-petits en danger ou en risque de danger ?



**PROGRAMME COMPLET  
ET BULLETIN D'INSCRIPTION DISPONIBLES SUR :**  
[www.assisesprotectionenfance.fr](http://www.assisesprotectionenfance.fr)  
 Renseignements - Tél : 01 53 10 24 10  
 Mail : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)